
JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(54^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e séance du mercredi 6 novembre 1985

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LOUIS MERMAZ

1. Souhaits de bienvenue à trois délégations de Parlements étrangers (p. 3976).

2. Questions au Gouvernement (p. 3976).

RITA (p. 3976)

MM. Delisle, Fabius, Premier ministre.

AFRIQUE DU SUD : MISE AU PAS DE LA PRESSE (p. 3976)

Mme Dupuy, M. Dumas, ministre des relations extérieures.

PROGRAMME CULTUREL DE L'OPPOSITION (p. 3977)

MM. Queyranne, Lang, ministre de la culture.

Hooligans au stade de Metz (p. 3977)

MM. Drouin, Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

T.D.F. (p. 3978).

MM. Schreiner, Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des P.T.T.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE (p. 3978)

MM. Laborde, Auroux, ministre de l'urbanisme, du logement et des transports.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE (p. 3979)

MM. Fuchs, Auroux, ministre de l'urbanisme, du logement et des transports.

DOSSIER MARTINE KEMPF (p. 3980)

MM. Zeller, le président, Mme Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

SERVICES EXTÉRIEURS DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (p. 3981)

MM. René Haby, Calmat, ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

APPLICATION DES SANCTIONS A L'AFRIQUE DU SUD (p. 3982)

MM. Paul Chomat, Dumas, ministre des relations extérieures.

RAPPORTS FRANCE - NOUVELLE-ZÉLANDE
A LA SUITE DE L'AFFAIRE GREENPEACE (p. 3982)

MM. Soury, Dumas, ministre des relations extérieures.

DÉCISIONS EUROPÉENNES SUR LA SIDÉRURGIE (p. 3983)

M. Jarosz, Mme Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

SITUATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE (p. 3984)

MM. Kaspercît, Pisani, ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.

PROJET D'UNE TÉLÉVISION PRIVÉE (p. 3985)

MM. Péricard, Fillioud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

DE L'UTILISATION DE L'ANTENNE DU SERVICE PUBLIC PAR UN PRODUCTEUR A DES FINS PERSONNELLES (p. 3986).

MM. Robert-André Vivien, Fillioud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

Suspension et reprise de la séance (p. 3987)

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

3. Loi de finances pour 1986 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3987).

Relations extérieures

Coopération et développement

Affaires européennes

(suite)

M. Alain Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la coopération et le développement.

M. Roland Bernard, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coopération et le développement.

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE MARCHAND

M. Dumas, ministre des relations extérieures.

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. Nucci, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.

Mme Lalumière, secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes ;
M. Zeller, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les affaires européennes.

MM. André Belon,
Couve de Murville.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Ordre du jour** (p. 4001).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRESIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

SOUHAITS DE BIENVENUE A TROIS DELEGATIONS DE PARLEMENTS ETRANGERS

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes de trois délégations de parlements étrangers.

Je suis heureux, en votre nom, de souhaiter la bienvenue à la délégation des deux chambres du Parlement indien, conduite par le président du Lokh Sabah, le Dr Bal Ram Jakhar. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

J'ai le plaisir de souhaiter également la bienvenue à M. le Dr Ukrit Mongkolnavin, président du Sénat et du Parlement du Royaume de Thaïlande, et à nos collègues parlementaires thaïlandais. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

J'adresse les mêmes vœux de bon séjour en France à la délégation de parlementaires maliens, que conduit M. Sadio Bathily, président de la commission de développement de l'Assemblée nationale du Mali. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

RITA

M. le président. La parole est à M. Delisle.

M. Henry Dellale. Monsieur le Premier ministre, nous avons appris ce matin que l'armée américaine avait décidé d'acheter le système français de communication militaire RITA (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*), développé par le groupe nationalisé Thomson. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Yves Lancelon. Nationalisé depuis quand ?

M. Henry Dellale. Ce contrat est, nous dit-on, estimé à 4,3 milliards de dollars, ce qui est considérable.

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de ce beau succès à l'exportation sinon que, premièrement, la technologie française est au plus haut niveau mondial et que, deuxièmement, les grandes entreprises françaises prouvent ainsi, une fois de plus, leur capacité à gagner des marchés face à une compétition internationale très forte ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Laurent Fabius, Premier ministre. Monsieur le député, la décision prise par les Etats-Unis d'Amérique d'acheter à l'entreprise française Thomson le système militaire de télécommunication RITA est une bonne nouvelle pour la France.

Vous savez qu'une compétition très farouche opposait la France à d'autres pays. On avait entendu et lu beaucoup de choses à ce sujet. A l'évidence, la France ne remporte pas, à

chaque fois, le contrat en jeu. Mais c'est elle qui, en définitive, a obtenu celui-ci, particulièrement important, grâce aux performances exceptionnelles du matériel présenté, qui équipe depuis cette année - je tiens à le souligner - toutes nos forces terrestres qu'il faut associer à ce succès.

Les masses en jeu, mesdames, messieurs les députés, sont considérables puisque ce contrat représente au total plus de 4 milliards de dollars et, pour l'économie française, plus de 7 milliards de francs.

Comme chacun ici - vous venez d'en témoigner, monsieur le député - je me réjouis de ce succès, à la fois pour les emplois qu'il comporte, pour les devises qu'il représente, pour l'illustration qu'il apporte d'une bonne coopération industrielle franco-américaine et pour le remarquable niveau technique qu'il atteste.

En même temps - vous l'avez dit, monsieur le député - ce succès prouve la qualité des productions de très haute technologie d'un grand groupe nationalisé et de l'ensemble des entreprises françaises auxquelles il devrait ouvrir de nouveaux débouchés ; je pense en particulier aux perspectives offertes par Euréka.

Mesdames, messieurs les députés, au nom du Gouvernement et, j'en suis sûr, de tous les membres de votre assemblée, je veux à cette occasion féliciter l'ensemble des artisans de cette belle réussite, au premier rang desquels le personnel de cette magnifique entreprise française. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur divers bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

AFRIQUE DU SUD : MISE AU PAS DE LA PRESSE

M. le président. La parole est à Mme Dupuy.

Mme Lydie Dupuy. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

L'Afrique du Sud a décidé, le samedi 2 novembre, de restreindre la liberté d'informer. Il s'agit là d'un événement très grave, très grave pour la liberté, très grave aussi et surtout pour les Sud-Africains, non blancs, qui vont ainsi faire l'objet d'une répression d'autant plus sévère qu'elle sera cachée.

Quelle est l'opinion du Gouvernement sur cette décision et sur les effets négatifs qu'elle ne manquera pas d'entraîner en Afrique du Sud pour la majorité de la population ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures. Madame le député, je voudrais à mon tour évoquer, dans leur désolante sécheresse, les faits auxquels vous venez de faire allusion.

Depuis le 2 novembre dernier, seuls les journalistes dûment accrédités auprès du bureau de l'information ou de la police sont autorisés à accéder aux zones régies par l'état d'urgence.

M. Jacques Baumel. C'est ce qui se passait en Algérie sous Guy Mollet !

M. le ministre des relations extérieures. Cette décision, qui constitue une entrave majeure à la liberté de la presse, est inadmissible.

La France l'a fermement condamnée par la voix du porte-parole du ministère des relations extérieures. La Communauté européenne se prépare également à effectuer une démarche en ce sens.

Ce n'est pas en empêchant de travailler ceux qui ont la lourde responsabilité d'informer les hommes libres en rendant compte des faits dans toute leur dureté, qu'un régime se grandit ou se consolide.

Cette décision s'inscrit malheureusement dans un cycle croissant de violence et de répression déployées par le Gouvernement sud-africain. Elle est à rapprocher des vagues massives d'arrestations, qui atteignent aujourd'hui des ecclésiastiques et des universitaires, du nombre croissant de blessés et de tués dans les manifestations, de l'extension de l'état d'urgence à la région du Cap et de l'application à l'ensemble du territoire de l'immunité judiciaire des forces de l'ordre.

Cette évolution désastreuse n'est guère de nature à favoriser le dialogue indispensable entre les divers communautés composant la société sud-africaine. Elle justifie l'attitude de fermeté de notre pays et sa vigilance dans l'application de mesures à l'encontre du gouvernement de Pretoria. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

PROGRAMME CULTUREL DE L'OPPOSITION

M. le président. La parole est à M. Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. Ma question s'adresse à M. le ministre de la culture.

Il y a deux semaines, à l'initiative du maire de Lyon, un certain nombre de personnalités de l'opposition se sont réunies dans cette ville à l'occasion d'un colloque organisé sur le thème : « Un projet culturel pour demain, dans le cadre d'une vaste décentralisation. »

Au cours de cette rencontre, les participants ont surtout préconisé un désengagement de l'Etat et une municipalisation de la culture. De telles perspectives suscitent l'inquiétude légitime des artistes et des professionnels de la culture. Ceux-ci ont en mémoire les mesures de répression, de censure qui ont été prises par la droite dans de trop nombreuses villes après les dernières élections municipales : fermeture d'équipements, licenciement d'équipes artistiques, suppression d'ouvrages et d'abonnements dans des bibliothèques municipales.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, connaître votre appréciation sur ce qui paraît constituer le programme culturel de l'opposition. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Emmanuel Aubert. On dit qu'il sera candidat à Nice !

M. Jack Leng, ministre de la culture. Monsieur le député, une fois n'est pas coutume, cette réunion de l'opposition m'a comblé de joie pour quatre raisons au moins.

Premièrement, la culture est devenue une affaire nationale. Je suis heureux de constater qu'après tant d'années d'indifférence, l'opposition y prête enfin attention.

M. Jacques Baumel. L'indifférence de Malraux ? Il a fait un peu mieux que vous !

M. le ministre de la culture. A défaut d'approuver une politique, au moins pourra-t-on nous reconnaître cette vertu d'avoir su gagner de nouveaux adeptes à la cause commune de l'art et de la culture en France. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

Je suis heureux, mesdames, messieurs, que notre prosélytisme pour l'art ait été si contagieux et finalement si victorieux.

Deuxièmement, à défaut de trouver dans les conclusions de ce colloque la moindre idée concrète, la moindre proposition de commencement de solution, que j'aurais volontiers reprise à mon compte pour le bien de la culture et des hommes de culture, au moins suis-je satisfait de constater un ralliement général à l'ambition du Président de la République d'affecter 1 p. 100 des ressources de l'Etat à la culture. Au nom des créateurs et artistes français, j'en prends acte pour le présent et pour l'avenir.

Troisièmement, j'ai été sensible à l'esprit de modération de M. le Premier ministre Raymond Barre, et comme il est excellent professeur - je suis l'un de ceux qui ont suivi ses cours naguère - il a su trouver les mots justes pour décrire clairement la politique culturelle engagée depuis quatre ans. Selon lui, trois maîtres mots définissent une bonne politique de la culture : pluralisme, liberté, humanisme. Voilà en effet, parfaitement résumés, l'esprit et le bilan de notre action. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Marc Lauriol. C'est cela la cohabitation !

M. Jean-Pierre Soisson. Quelle publicité vous faites à M. Barre !

M. le ministre de la culture. Mais naturellement !

M. Francis Geng. Il faut quitter le parti socialiste !

M. le ministre de la culture. Quatrièmement, dans la conclusion de son discours, M. Raymond Barre m'a fait le grand plaisir de me comparer à l'illustre auteur du *Satyricon*. Pétrone qui était, vous le savez, un grand écrivain de l'époque romaine, un mécène, un homme d'ouverture et de liberté. Quel plus beau compliment ?

Je pense que les Français auront entendu M. Barre. Qui mieux que ceux qui ont conçu cette politique, à laquelle se rallient une immense majorité de Français, pourraient lui assurer la continuité au cours des prochaines années ? Je vous donne par conséquent rendez-vous à l'année prochaine : Pétrone sera toujours au banc du Gouvernement ! *(Applaudissements sur les bancs des socialistes. - Exclamations sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

HOOIGANS AU STADE DE METZ

M. le président. La parole est à M. Drouin.

M. René Drouin. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Après Laval, les 1^{er} et 21 août, Auxerre le 16 août, Nice le 27 août, puis Nancy, la ville de Metz et son club de football viennent d'être, il y a une dizaine de jours, les victimes d'actes de dégradation gratuits perpétrés par ceux que la presse appelle les « hooligans du Paris-Saint-Germain ». Les dégâts causés à Metz s'élèvent à environ un million de francs. Nous sommes loin pourtant - il faut s'en réjouir - d'un phénomène de masse comme celui que l'on observe en Grande-Bretagne et qui résulte de la politique menée par Mme Thatcher, que certains ici même présentent comme un modèle.

Il s'agit, en France, d'un noyau dur de casseurs, qui ne comporterait pas plus d'une vingtaine de membres. Cependant, la banalisation des thèmes racistes développés par M. Le Pen et l'extrême droite, voire par une partie de la droite classique, peut favoriser le développement de groupuscules xénophobes et violents qu'il faut empêcher de nuire.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour mettre fin aux agissements de cette minorité et pour enrayer toutes les possibilités de développement du phénomène ? *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Monsieur le député, il est exact que les premiers incidents que nous avons eus à déplorer en France n'ont heureusement rien à voir avec ce qui s'est passé en Grande-Bretagne, où ce sont de véritables émeutes qui se sont produites.

Vous m'interrogez sur les mesures que je compte prendre. Voyons d'abord les mesures que j'ai déjà prises et qui ont conduit à livrer à la justice neuf de ces voyous qui, prétendant se réclamer du sport, développent dans une atmosphère de violence des thèmes racistes, nazis et absolument fascistes.

Les mesures de surveillance des stades où allaient avoir lieu les matchs ont abouti à l'arrestation, d'abord d'un de ces délinquants, au Havre, puis de huit d'entre eux à Paris dans des conditions difficiles qui m'ont donné l'occasion de féliciter les services de police. Ces délinquants ont, bien sûr, été déferés à la justice. Ces mesures ont mis fin aux troubles pendant les matchs. Elles ont été efficaces puisque les prétendus supporters dont nous parlons ont changé de tactique. A Metz, le 25 octobre, c'est plusieurs jours avant le match qu'il se sont livrés à des déprédations. Désormais, c'est donc plusieurs jours avant et après la date des matchs auxquels doit participer le club en question que nous prenons des mesures de surveillance.

Des résultats ont déjà été obtenus. Les arrestations ont un peu découragé ces « supporters » d'agir sur le terrain. Les peines qui, je l'espère, leur seront infligées feront réfléchir les plus conscients d'entre eux.

En tout cas, pour le match du 8 novembre au Parc des Princes, il y aura évidemment un service d'ordre un peu visible. Pourquoi ? Dans un but dissuasif. Et pour ce qui est du match retour à Metz, qui doit avoir lieu au printemps prochain, les mêmes précautions seront prises.

De tels incidents n'ont rien à voir avec le sport, car, dans le cas contraire, c'est M. Calmat qui vous répondrait. Ce sont des actes qui témoignent d'une espèce de folie politico-raciste ; leurs auteurs doivent être pourchassés et châtiés. La police s'y est employée avec succès. La justice, je pense, prolongera son action. J'espère que tout va rentrer dans l'ordre, faute de quoi, nous serions obligés de prendre des mesures plus sévères encore, telle la fouille à l'entrée des stades et des terrains de sport.

Les spectateurs doivent pouvoir assister à un match sans risquer de se trouver dans les situations que l'on a vues dans certains pays étrangers, mais pas encore en France. J'espère, je le répète, que les mesures de dissuasion et de répression déjà prises seront efficaces, mais, si cela est nécessaire, nous irons un peu plus loin. Je souliaite, monsieur le député, que tout se passe bien le 8 novembre. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

T.D.F.

M. le président. La parole est à M. Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Ma question s'adresse à M. le ministre chargé des P.T.T.

Une commission de contrôle du Sénat a rendu public la semaine dernière son rapport sur les conditions dans lesquelles sont commandées et élaborées les études techniques qui fondent les expertises de l'établissement public Télédiffusion de France. Ce rapport, par sa tonalité, rejoint une campagne de dénigrement systématique menée depuis plusieurs mois par l'opposition contre le service public de T.D.F. Pourtant, il semble que, dans cette enquête, la montagne ait accouché d'une souris et que les analyses faites par le rapport Bredin soient confirmées, ce qui détruit ou relativise les critiques portées en termes péjoratifs contre ce service public.

Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, quelle est la position du Gouvernement sur ce rapport ? *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des P.T.T.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des P.T.T. Monsieur le député, comme vous, j'ai pris connaissance avec intérêt du rapport de la commission de contrôle sénatoriale. La création de cette commission avait été décidée par le Sénat en avril dernier, alors que nous attendions le rapport commandé par le Premier ministre à M. Bredin.

Selon le rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles du Sénat, les objectifs fixés à cette commission de contrôle étaient les suivants :

D'abord, « lever les ambiguïtés actuelles affectant le partage des ondes de radiodiffusion sonore en répondant à la question : les avis techniques de T.D.F. ne recouvrent-ils pas en réalité des décisions avant tout politiques ? »

M. François d'Aubert. Absolument !

M. le ministre chargé des P.T.T. Ensuite, « éclairer les choix futurs relatifs à la répartition des fréquences de télévision » et, pour cela, « dresser des plans et cartes de disponibilité hertzienne correspondant à tous les scénarios, toutes les variantes possibles ».

Sur ces deux points, je ne vois rien de significatif dans le rapport présenté par M. Pasqua. En revanche, je lis que « les travaux auxquels s'est livrée la commission lui ont fait apparaître la nécessité de procéder à des réformes de structure. »

Cela signifie que la démonstration projetée a échoué et que le procès d'intention a été perdu. Non, les avis techniques de T.D.F. ne recouvrent pas des décisions avant tout politiques.

M. Jacques Boumei. C'est vous qui le dites !

M. le ministre chargé des P.T.T. Non, il n'est pas si facile que cela d'établir des plans de fréquences et, en fin de compte, de faire mieux que T.D.F. Par conséquent, T.D.F. service public, fait bien son travail. Voilà les véritables conclusions implicites du rapport de la commission de contrôle du Sénat.

M. François d'Aubert. C'est faux !

M. le ministre chargé des P.T.T. Maintenant, venons en à ses recommandations explicites.

« Un organe interministériel devrait être chargé de définir une politique de répartition et de gestion du spectre en fonction des demandes des divers ministères et services intéressés et des priorités qui seraient dégagées » Mais cet organe existe, il fonctionne, il s'appelle le C.C.T., le comité de coordination des télécommunications. Il est présidé par un officier supérieur et son secrétaire général est un ingénieur des télécommunications. Il comprend plusieurs commissions préparant efficacement les arbitrages rendus par le Premier ministre pour orienter la politique de la France dans ce domaine, notamment au plan international.

Le rapport recommande également de « faire assurer la publicité de toutes les données techniques par une autorité indépendante ». Les sénateurs auront bientôt l'occasion de débattre d'un projet de loi voté en première lecture par votre assemblée qui prévoit que le conseil national de la communication audiovisuelle « donne un avis sur les conclusions des études menées par l'établissement public de diffusion préalablement à la publication des listes de fréquences disponibles pour la diffusion des services locaux de télévision par voie hertzienne. Cet avis est public et motivé ».

Enfin, dernier souhait de la commission : « Il faut assurer un contrôle efficace de l'utilisation des fréquences tout en sauvegardant les garanties de la procédure judiciaire ».

Le dossier réuni par la commission de contrôle du Sénat comporte en annexe des circulaires du ministère de la justice qui montrent que telle est bien la procédure en vigueur.

Alors à quoi se résumait en fin de compte les propositions exposées par M. Pasqua ? A ceci : « Plus rien ne paraît justifier - curieuse conclusion - le monopole de diffusion de T.D.F., tout diffuseur privé devant être à même d'assurer lui-même sa diffusion... »

M. Alain Madelin. Très bien !

M. le ministre chargé des P.T.T. ...ou de recourir à T.D.F. selon ses vœux. »

Permettez au ministre qui est responsable de la qualité technique de la télévision de ne pas être d'accord, non pour des raisons théologiques, mais à la lumière de l'expérience, car ce que l'on nous propose pour la télévision, c'est ce qui a été réalisé pour la bande F.M. Or vous connaissez toutes les difficultés extraordinaires que les émetteurs privés nous ont causées, qu'il s'agisse de la qualité de réception, de la sécurité des services publics ou du domaine industriel.

M. Emmanuel Aubert. Vous attaquez les radios libres !

M. Alain Madelin. Vous regrettez la liberté de la radio ?

M. le ministre chargé des P.T.T. En ce qui concerne la télévision, nous ne sommes pas prêts à prendre de tels risques. N'oublions pas que si la quasi-totalité des foyers français reçoivent maintenant les deux chaînes nationales, TF1 et Antenne 2, 98 p. 100 FR3 et si 80 p. 100 du territoire seront bientôt desservis par un quatrième canal « couleur », dans des conditions de qualité technique qu'aucune télévision au monde, hormis la nôtre, n'est en mesure d'assurer...

M. Jacques Baumel. C'est faux !

M. le ministre chargé des P.T.T. ...c'est grâce à T.D.F. ! *(Applaudissements sur les bancs des socialistes. - Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et l'union pour la démocratie française.)*

Et si demain de nouvelles télévisions émettent dans les mêmes conditions, ce sera aussi grâce à T.D.F., service public comme celui des télécommunications qui, il y a douze jours, a fait la démonstration éclatante de son efficacité. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

SECURITE ROUTIERE

M. le président. La parole est à M. Laborde.

M. Jean Laborde. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports.

Les fêtes de la Toussaint viennent de sensibiliser l'opinion sur le fléau des accidents de la route ; tous les week-ends ne connaissent pas heureusement la même hécatombe, mais tous ont leur lot de victimes.

Alors que l'on se préoccupe de toutes parts de la montée de l'insécurité, alors que l'on ne semble avoir jamais attaché autant de prix à la vie, alors que des campagnes sont menées pour nous mettre en garde contre d'hypothétiques risques, alors que la science réalise des prouesses pour prolonger des existences précaires, il serait paradoxal que nous acceptions comme une fatalité de voir la route décimer aujourd'hui notre jeunesse. La plupart des morts et des blessés de la route sont les conséquences d'inadmissibles fautes humaines. Bien des deuils et des souffrances pourraient être évités par des comportements plus responsables, le respect des règles de la circulation routière et le respect de la vie.

J'ai beaucoup apprécié, monsieur le ministre, les propos courageux que vous avez tenus au cours d'une émission télévisée récente sur ce sujet.

Pourriez-vous nous confirmer votre intention de lutter contre le fléau des accidents de la circulation et nous indiquer les mesures que vous comptez prendre à cet effet ? *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports.

M. Jean Auroux, ministre de l'urbanisme, du logement et des transports. Monsieur le député, le bilan global des quatre jours de circulation intense de la Toussaint fait apparaître une légère amélioration, par rapport à l'année dernière, avec 11 p. 100 de tués et 9 p. 100 de blessés en moins. Cela dit, plus de 3 000 blessés et plus de 140 tués, c'est encore beaucoup trop, et personne ne peut se satisfaire d'un tel bilan.

Ce bilan est d'autant plus inacceptable qu'il est dû pour l'essentiel à l'irresponsabilité de quelques-uns. C'est ce que j'ai voulu souligner dimanche soir en parlant de véritable délinquance routière. La grande majorité des automobilistes français prouvent tous les jours sur nos routes leur sens des responsabilités. Depuis plusieurs années d'ailleurs, la sécurité globale s'améliore. Le nombre des tués sur la route vient de redescendre, si l'on ose dire, à moins de 11 000 par an, soit au niveau de 1964, pour un trafic presque trois fois supérieur. Dans ces conditions, les accidents graves sont de moins en moins dus à ce que je ne sais quelle fatalité et de plus en plus, en pourcentage en tout cas, à des fautes flagrantes de conduite : conduite en état d'ivresse, excès de vitesse notamment. Celui qui, en état d'ivresse, circule à contresens sur une autoroute sans en prendre conscience, est un assassin en puissance, et ceux qui l'ont laissé prendre le volant sont de véritables complices.

Les compagnies d'assurances évaluent à 2 p. 100 environ la proportion de ces mauvais conducteurs.

M. Jean-Louis Goeduff. Ne regardez pas l'opposition, elle n'est pas responsable !

M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports. Nous voulons protéger les 98 p. 100 de bons conducteurs contre cette minorité dangereuse. M. le Premier ministre a répondu favorablement à ma proposition de réunir très prochainement le comité interministériel de sécurité routière, pour franchir une nouvelle étape dans la lutte contre ce fléau.

Je souhaite progresser dans trois directions :

Premièrement, l'amélioration de la formation initiale et permanente de tous les conducteurs, avec une formation technique, bien sûr, mais également une meilleure sensibilisation aux réalités et aux problèmes de la route et de la voiture. Les nombreuses lettres d'encouragement que je reçois depuis quelques jours, qui traduisent une démarche de toute la collectivité nationale, me prouvent que je peux compter sur le concours de nombreux partenaires, notamment les compagnies d'assurances et les automobile-clubs.

Deuxièmement, une politique active de prévention reposant, entre autres, sur l'analyse systématique des causes d'accidents. Après plus de deux ans de fonctionnement des équipes « Réagir », nous disposons désormais d'éléments concrets de réflexion qu'aucune analyse théorique n'avait jamais vraiment permis de dégager auparavant. Cette mobilisation doit également se poursuivre de manière décentralisée. En outre, notre coopération avec les grands moyens d'information sera accrue afin de rendre l'opinion publique plus consciente et plus responsable.

Troisièmement, le renforcement de l'efficacité des sanctions. Il s'agit, en effet, de protéger les bons automobilistes, qui sont l'immense majorité. Les chauffards doivent donc

être sanctionnés sans faiblesse et sans délai. Cela signifie non pas qu'une politique de répression aveugle et généralisée sera appliquée sans discernement, comme certains semblent le redouter, mais que, lorsque certains mettront en danger leur vie ou celle des autres, on devra en tirer immédiatement des conséquences. Nous avons des idées en ce sens, qui seront mises en œuvre rapidement.

M. Jean-Paul Charié. Lesquelles ?

M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports. A cette occasion, je demande à tous les citoyens, à tous les parlementaires sur les bancs de cette assemblée, à tous les responsables à un titre ou à un autre, de s'associer à cet effort. Il n'est pas possible que notre opinion publique soit émue lorsqu'il y a quelques centaines ou quelques milliers de morts dans d'autres pays et que nous acceptions, sans autre forme de procès, que 11 000 Français soient tués sur les routes chaque année. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Jean-Paul Charié. On ne vous a pas attendu pour cela !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

SECURITE ROUTIERE

M. le président. La parole est à M. Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Ma question s'adresse à M. le ministre des transports. C'est la même que celle de M. Laborde, mais je la pose à nouveau parce qu'elle est importante et que je souhaite avoir des précisions supplémentaires.

Ainsi que cela vient d'être dit, le bilan du week-end de la Toussaint a été très lourd : 140 morts, 2 600 blessés. Il nous rappelle les 11 685 morts et les 300 000 blessés de l'année 1984 en France, et le coût de 80 milliards de francs. Et que de vies brisées ! Que de familles déchirées !

Il est vrai que l'amélioration en France a été très faible au cours des dix dernières années, plus faible que dans la plupart des autres pays industrialisés. En France, on enregistre toujours deux à trois fois plus de décès qu'en Grande-Bretagne, qu'en Suède, qu'au Canada, qu'aux Etats-Unis, qu'au Japon.

L'expérience prouve que l'on peut diminuer considérablement le nombre des tués et des blessés sur route si l'on en a la volonté. Dans certains pays, il a diminué de moitié !

Nous sommes en retard dans les domaines dans lesquels l'intervention publique est nécessaire : la persuasion, l'information, l'éducation. Nos concitoyens doivent prendre conscience de l'ampleur du drame national. La mort sur route est trop souvent banalisée. La réglementation sur la vitesse et l'alcoolisme au volant est moins sévère en France, et je sais que dans les pays où il y a un permis à points, les résultats sont bons. Une action efficace passe, hélas ! par la répression. Selon les sondages, une majorité de Français - 73 p. 100 - y est favorable.

Monsieur le ministre, l'insécurité est un problème de vie en société, de respect d'autrui. C'est un problème de comportement. Elle concerne chaque Français, et rien de durable ne se fera dans notre pays si la conscience collective refuse de considérer l'insécurité routière comme un fléau, si on n'amplifie pas constamment la lutte contre l'égoïsme, l'indifférence et l'irresponsabilité. Mais elle concerne aussi le Gouvernement. Nous avons besoin d'une politique définie, mais surtout appliquée avec force, fermeté et persévérance. Vous nous avez donné quelques pistes tout à l'heure. Peut-être pourriez-vous entrer dans les détails et nous faire d'autres propositions. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports.

M. Jean Auroux, ministre de l'urbanisme, du logement et des transports. Monsieur le député, j'ai déjà répondu largement à votre question, mais je sais que si vous avez tenu à la poser, c'est que vous n'avez pas, comme c'est trop souvent le cas, une approche seulement comptable des choses et que vous avez vécu personnellement certains drames. Derrière les vôtres, il y en a beaucoup d'autres et on s'est effectivement

un peu trop habitué à voir le lundi, dans nos journaux, des entrefilets faire écho de tant de morts, de tant de souffrances, de tant de handicaps à vie.

Vous avez raison de dire que c'est un problème de comportement social. Effectivement, les efforts du Gouvernement ne sont pas suffisants et, au-delà d'une politique largement engagée par les initiatives de Paul Quilès, auxquelles vous avez apporté votre contribution, il faut les poursuivre sans relâche dans les trois directions que je viens d'indiquer : la formation, notamment initiale, pour apprendre à être citoyen automobiliste, la prévention et les sanctions. Il ne faut pas avoir peur de parler de sanctions. La sanction est démocratique dès lors que la règle est connue de tous !

Il reste qu'au-delà de l'action gouvernementale, il faut une mobilisation de tous les partenaires. Toutes les bonnes volontés, monsieur le député, seront associées à une démarche que je veux collective pour une cause d'intérêt national. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

DOSSIER MARTINE KEMPF

M. le président. La parole est à M. Zeller.

M. Adrien Zeller. Depuis quelques semaines, la France entière suit avec passion et quelque tristesse l'histoire de Martine Kempf, cette jeune alsacienne de vingt-six ans qui a mis au point un ordinateur à commande vocale (*Exclamations sur les bancs des socialistes*)...

Un député socialiste. Ce n'est pas sérieux !

M. Adrien Zeller. ... et qui vient de décider de s'installer pour deux ans aux U.S.A. dans la Silicon Valley.

Je passe sur les avatars de son dossier financier. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on n'a pas fait preuve de beaucoup d'efficacité et de psychologie ! Mais ce n'est pas mon propos et c'est déjà du passé. (*A ce moment, des tribunes réservées au public, des tracts sont lancés dans l'hémicycle.*)

M. Maurice Brland. C'est une honte ! Qui a organisé ça ?

M. Marc Lauriol. Que devient l'Assemblée ?

M. Robert-André Vivien. C'est le bazar, monsieur le président !

M. Robert Wagner. Ce n'est pas un président !

M. Marc Lauriol. Présidez, monsieur le président !

M. Gabriel Kaspereit. Occupez-vous un peu de l'Assemblée !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. Adrien Zeller. Les tracts qui viennent d'être jetés n'ont rien à voir avec ma question. Je vous prie donc de m'écouter avec quelque attention. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Zeller.

M. Adrien Zeller. S'exprimant récemment devant cinquante-quatre journalistes et devant les caméras de la télévision nationale, Mme Cresson a cru bon d'innover en sortant de son rôle de ministre pour s'aventurer sur le terrain technique, dans le but de dénigrer l'invention, le travail de Martine Kempf.

M. Jacques Blanc. Comme elle avait attaqué les paysans !

M. Adrien Zeller. C'est tout juste si Martine Kempf a maintenant inventé l'eau tiède, alors qu'elle avait été auparavant citée en exemple par quelques membres du Gouvernement !

Or ce produit, que Mme Cresson a qualifié de bas de gamme, est juste bon pour la Nasa, pour Mercedes et toutes les autres firmes automobiles, qui l'adaptent au radio-téléphone de leurs voitures les plus sophistiquées, pour Siemens, qui l'utilise pour ses caméras de télésurveillance. Et cet appareil est aujourd'hui utilisé par les meilleurs chirurgiens du monde, à Stanford, à la fondation Rothschild à Paris, à Moscou et à New York. Il est encore peu utilisé dans les hôpitaux français parce que, comme chacun le sait, ceux-ci n'ont plus beaucoup d'argent. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Robert-André Vivien. C'est la vérité !

Plusieurs députés socialistes. C'est lamentable !

M. Adrien Zeller. Il est juste bon aussi pour la commande vocale des automobiles et des fauteuils roulants pour handicapés, juste bon pour commander demain à la voix les robots industriels !

L'intéressée dira elle-même la valeur des tests et des comparaisons que vous avez utilisés, madame le ministre, vous avez fait faire par un organisme qui est à la fois juge et partie, et vous le savez très bien, alors que la fiabilité de ces appareils est démontrée par l'usage quotidien qu'en font, les clients qui se comptent déjà par dizaines à travers le monde. Elle dira également elle-même le nombre de commandes fermes qu'elle reçoit chaque semaine. Elle dira aussi que la firme Secq de la Silicon Valley, spécialisée dans le domaine des mémoires programmables, a choisi son innovation comme produit pilote.

Madame le ministre, je tiens donc à vous faire part, avec calme mais avec gravité, de mon indignation face à la nature et aux conséquences de vos méthodes. En attaquant le Katalavox, vous attaquez une technologie et une invention qui restent françaises, même si cet appareil sera temporairement monté aux Etats-Unis.

M. Gabriel Kaspereit. Comme elle avait attaqué les paysans !

M. Adrien Zeller. En vous en prenant à Martine Kempf, qui ne vous a jamais mise en cause, et vous le savez bien, vous rendez plus difficile la réinstallation future en France de son activité, alors que, de toutes ses fibres, elle reste attachée à sa terre natale, l'Alsace, et à son pays, le nôtre, qu'elle a quitté, déçue, mais sans calcul prémédité.

En trompant l'opinion publique, en vous substituant au marché, seul juge de la valeur d'une innovation, vous sortez de votre rôle. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*) Le marché vous a déjà démentie. Il continuera. Il condamnera à lui seul votre attitude.

Je n'aurai pas, madame le ministre, la possibilité de vous répondre tout à l'heure...

Plusieurs députés socialistes. Heureusement !

M. Adrien Zeller. ... mais vous aurez la réponse dans les jours qui viennent, et je laisse les Français juges de votre courage et de votre dignité. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

Plusieurs députés socialistes. C'est scandaleux !

M. Adrien Zeller. Laissez-moi parler !

M. Gabriel Kaspereit. C'est inadmissible, monsieur le président ! Vos petits camarades se tiennent mal ! Les socialistes sont aussi mal élevés que le Premier ministre !

M. Adrien Zeller. Je constate que cela vous ennuie beaucoup, messieurs !

M. Christian Pierret. Cela nous fait plutôt rire !

M. Adrien Zeller. Je conclus en osant ce double pronostic. Dans quelques années, dans quelques mois peut-être, on ne parlera probablement plus beaucoup de l'actuel ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs des socialistes.*)...

Plusieurs députés socialistes. C'est scandaleux !

M. Adrien Zeller. ... mais l'on évoquera souvent et l'on utilisera beaucoup, et vous le savez bien, l'innovation française de Martine Kempf.

Je vous pose donc cette question (*Ah ! sur les bancs des socialistes*) : jusqu'où allez-vous poursuivre ce qu'il faut bien appeler une inacceptable campagne de dénigrement ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Pour la bonne tenue des travaux, monsieur Zeller, mieux vaudrait vous abstenir de mises en cause personnelles qui sont tout à fait inutiles et qui troublent le débat. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. - Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Baumel. Pourquoi ?

M. Gabriel Kasperoit. C'est incroyable ! Vous vous prenez toujours pour un prédicateur !

M. le président. Je vous en prie !

M. Gabriel Kasperoit. Moi aussi, je vous en prie !

M. Robert-André Vivien. C'est la censure des parlementaires, maintenant !

M. Gabriel Kasperoit. C'est incroyable !

M. le président. La parole est à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

M. Jacques Blanc. Répondez, s'il vous plaît !

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Monsieur le député, je me suis déjà exprimée sur ce sujet. Je ne souhaite ni polémiquer ni en faire une question personnelle.

M. Adrien Zeller. Ah !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Si j'ai été conduite à réagir, c'est qu'une campagne de presse a mis en cause les travaux remarquables de nos chercheurs et de nos industriels...

M. Robert-André Vivien. La presse appréciera !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. ... dans le domaine de la synthèse et de la reconnaissance vocale.

Je vous invite d'ailleurs le 7 novembre au salon des composants électroniques où vous pourrez découvrir ce que réalise depuis de nombreuses années l'industrie française.

M. Adrien Zeller. Est-ce que c'est vendu ?

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Cette campagne est nuisible pour notre industrie et pour notre image de marque à l'étranger.

De plus, cette campagne de presse, qui dure depuis environ un an, peut décourager l'initiative privée en France. *(Rires et exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française)...*

M. Emmanuel Aubert. C'est la meilleure !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. ... en laissant croire que les dossiers de demande d'aide à l'Etat sont lourds et n'aboutissent pas rapidement. Cela doit donc cesser !

M. Marc Lauriol. C'est diabolique !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Concernant le cas particulier que vous évoquez, je rappellerai simplement les points suivants : l'attribution de concours publics ne peut se faire sans qu'il y ait un minimum de renseignements sur leur utilisation - c'est même un devoir vis-à-vis du contribuable - et, dans l'affaire Kempf, nous ne savons pas pour le moment à quoi ces fonds seraient destinés. *(Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. Marc Lauriol. A l'étranger, on le sait !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. A ma connaissance, la région dont vous êtes l'un des représentants, monsieur le député, n'a pas réussi à obtenir plus de précisions. Etant membre du conseil régional vous ne pouvez l'ignorer ! *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Adrien Zeller. C'est faux !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. D'ailleurs, le journal régional *Les Dernières Nouvelles d'Alsace* a bien fait le point de la question, et je vous en conseille la lecture.

De plus, le directeur du centre national d'études des télécommunications, le C.N.E.T., a précisé qu'il avait testé le produit proposé par les Kempf et qu'il s'agissait d'un produit « bas de gamme ». Cette précision faisait suite à divers qualificatifs parus dans la presse et faisant état d'une « invention géniale ».

De très nombreuses entreprises se développent avec l'aide des pouvoirs publics sans maîtriser pour autant des produits géniaux. C'est même le plus souvent le cas. Un produit, même bas de gamme, peut, en effet, conquérir différents marchés sur des créneaux déterminés. C'est pourquoi, comme

je l'ai dit à plusieurs reprises, nous restons à la disposition de Martine Kempf pour lui attribuer les aides de l'Etat dans le cadre des procédures habituelles. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Adrien Zeller. A quand le rendez-vous ?

SERVICES EXTERIEURS
DU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

M. le président. La parole est à M. René Haby.

M. René Haby. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation et à M. le ministre de la jeunesse et des sports.

Les lois relatives à la décentralisation ont mentionné dès l'origine les ministères qui ne pouvaient faire l'objet de transfert aux collectivités territoriales, la défense par exemple. Pour la presque totalité des autres départements ministériels, ces mêmes lois et les décrets d'application pris depuis trois ans ont précisé la nature et les conditions des transferts prévus.

Assez curieusement, le ministère de la jeunesse et des sports n'est mentionné par aucun de ces textes. Certes, son budget ne représente qu'un cinq centième de celui de la nation - j'en exclus, bien sûr, le fonds national du développement du sport, dont la gestion est paritaire - mais la majorité des crédits d'Etat dont il dispose sont de nature distributive. Ses services régionaux et départementaux les répartissent entre les fédérations et les associations de jeunesse, d'éducation populaire et de sport de leur ressort. J'ajoute qu'ils effectuent les mêmes opérations à partir des crédits d'origine départementale ou régionale.

Je vous serais donc reconnaissant, monsieur le ministre, de me faire connaître les raisons du retard apporté à définir, d'une part, la nature des responsabilités du ministère qui doivent être transférées aux collectivités suivant l'esprit de la décentralisation, et, d'autre part, les conditions de financement et les affectations de personnels résultant de ce transfert. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

M. Guy Chenfaut. Qu'il est mauvais !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

M. Alain Colmat, ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Monsieur le député, en matière de jeunesse et de sports, on ne peut véritablement parler de transfert de compétences entre l'Etat et les collectivités locales dans la mesure où les lois de décentralisation de 1982 et 1983 n'ont pas juridiquement envisagé ces transferts et que, dans la réalité quotidienne, il y a depuis toujours compétences partagées, notamment au plan départemental.

Toutefois, l'analyse de l'article 8 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 peut permettre, le cas échéant, d'envisager le transfert des parties de service chargées, à titre principal, avant l'entrée en vigueur de ladite loi, d'une compétence relevant du département.

Aucune nomenclature précise ne peut à ce jour être établie quant aux possibilités de transfert, dans la mesure où les situations sur le terrain sont extrêmement diverses.

Par conséquent, il est également envisagé, ainsi que le permet la modification apportée à l'article 27 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 par l'article 14, alinéa 3, de la loi du 7 janvier 1983, de pérenniser dans la majorité des cas le système de mise à disposition globale des directions départementales de la jeunesse et des sports, en excluant toutefois la mission de formation, qui demeure une compétence d'Etat.

Cette mesure qui, seule, permet de prendre en compte l'imbrication de fait des compétences, a l'avantage de recueillir un large consensus auprès des élus.

Assorties d'une annexe précisant clairement les emplois et les moyens financiers et en locaux mis à disposition des conseils généraux ainsi que les emplois et les moyens que ceux-ci mettent à la disposition de l'Etat, ces conventions devraient assurer la fidélité à l'esprit des lois de décentralisation.

Pour la mise en œuvre de cette politique, deux décrets sont aujourd'hui en cours d'achèvement : l'un portant sur l'organisation des services extérieurs de la jeunesse et des sports, l'autre relatif au statut des C.R.E.P.S. Ces textes ont été soumis le 30 octobre au C.I.A.T.E.R. avant d'être présentés au Conseil d'Etat.

Les personnels, quant à eux, seront touchés par un projet de décret, actuellement proposé au ministère de l'intérieur, qui tend à pérenniser le système, jusqu'alors transitoire, de mise à disposition des services départementaux auprès des conseils généraux.

En tout état de cause, la date butoir de janvier 1986 pour la réorganisation des services de l'Etat sera vraisemblablement repoussée à janvier 1987 ; un projet de loi en ce sens est actuellement soumis à votre assemblée.

Ainsi, les conventions de mise à disposition assorties d'une annexe précisant clairement les emplois et les moyens financiers mis en place de part et d'autre, permettront-elles, en premier lieu, de maintenir sans problème les cofinancements dans les secteurs d'intervention communs aux départements et aux services de mon ministère et, en second lieu, de donner au personnel la possibilité, ainsi que le prévoient les articles 122 et 123 de la loi n° 85-53 du 26 janvier 1984, d'opter pour le statut de la fonction publique d'Etat ou celui de la fonction publique territoriale, tout en assurant la fidélité à l'esprit des lois de décentralisation.

D'ailleurs, monsieur le député, je souligne que, dans cet ordre d'idées, le ministère de la jeunesse et des sports a été, depuis longtemps, à l'avant-garde de la déconcentration - je dis bien déconcentration - et que le projet de loi de finances pour 1986 prévoit des moyens accrus en faveur du fonctionnement des services extérieurs. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

APPLICATION DE SANCTIONS A L'AFRIQUE DU SUD

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat.

M. Paul Chomat. Monsieur le Premier ministre, mercredi dernier, vous avez ici même déclaré : « La France doit rester le pays de la fraternité... La France doit refuser la ségrégation. »

Malheureusement, quelques heures seulement avant ces solennelles paroles, le représentant de la France à l'O.N.U. votait contre un projet de résolution réclamant des mesures efficaces pour isoler et combattre les racistes d'Afrique du Sud. Voilà de quoi faner un peu la rose déposée le 21 mai 1981 par le Président de la République sur le tambour de Victor Schoelcher, un intraitable adversaire de l'esclavage !

Aujourd'hui, Nelson Mandela est emprisonné depuis vingt-trois ans ; son état de santé est menacé. Benjamin Moloise a été pendu il y a deux semaines. Chaque jour, plusieurs de ses frères paient de leur vie la poursuite de leurs luttes.

Le courage du peuple ne fléchit pas. A Johannesburg, au Cap, il est sorti des ghettos pour se battre au centre même des grandes villes. Des femmes blanches ont manifesté à Soweto aux côtés des noirs. Et à l'O.N.U., la France protège le régime raciste !

Aujourd'hui, M. le ministre des relations extérieures vient de nous parler de fermeté et de vigilance dans l'application de mesures à l'encontre du gouvernement de Pretoria.

Les députés communistes vous demandent, monsieur le Premier ministre, des actes clairs et efficaces. Convaincus d'exprimer la volonté de millions de Français qui souhaitent la fin du régime de l'apartheid, ils condamnent le vote du Gouvernement à l'O.N.U. et demandent la rupture des relations avec l'Afrique du Sud.

En particulier, le Gouvernement doit décider immédiatement l'annulation des contrats d'importation qui font de la France l'un des principaux débouchés pour le charbon sud-africain. La firme Total ne doit plus être autorisée à fournir le carburant indispensable aux forces de répression.

Les racistes de Pretoria veulent empêcher l'expression de la solidarité internationale. La France ne doit pas être complice. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures. Je vous remercie, monsieur Chomat, d'évoquer une nouvelle fois la situation en Afrique du Sud.

Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler il y a quelques minutes, le Gouvernement français a toujours condamné l'apartheid, système intolérable et inacceptable, pour reprendre les propos de M. le président de la République.

L'accroissement de la violence en Afrique du Sud, entraîné depuis plusieurs mois par l'instauration de l'état d'urgence, a conduit la France à prendre une série d'initiatives dont le Gouvernement s'est expliqué à plusieurs reprises devant cette assemblée, ce que je fais cependant volontiers une nouvelle fois.

C'est ainsi qu'à la suite de la décision prise le 24 juillet dernier de rappeler notre ambassadeur à Pretoria - voilà qui répond à votre première question - et de suspendre tout nouvel investissement en Afrique du Sud - voilà qui répond à votre deuxième question - la France a saisi le Conseil de sécurité des Nations unies et fait adopter la résolution 569 qui prévoit que les Etats membres prendront des mesures à l'encontre de Pretoria - voilà la réponse à votre troisième question.

Je rappelle également que les Dix, ainsi que l'Espagne et le Portugal, se sont mis d'accord sur plusieurs décisions concrètes qui accroissent très sensiblement la pression exercée par la communauté internationale sur l'Afrique du Sud. Vous le savez, c'est la France qui a joué et continue de jouer un rôle moteur dans ce processus, avec l'idée d'entraîner dans cette condamnation nos partenaires les plus proches.

Je soulignerai, enfin, les très nombreuses démarches effectuées par la France, seule ou en concertation avec ses partenaires européens, pour obtenir la libération de M. Nelson Mandela, de tous les prisonniers politiques et de tous les manifestants arrêtés en vertu de l'état d'urgence, ainsi que, plus récemment, en faveur de la grâce de M. Benjamin Moloise, qui, malheureusement, n'a pu être obtenue - voilà la réponse à votre dernière question.

Le Gouvernement l'a affirmé en plusieurs occasions : seule l'abolition totale du système odieux de l'apartheid et l'ouverture d'un véritable dialogue entre toutes les communautés sont de nature à permettre l'évolution de l'Afrique du Sud vers une société multiraciale, démocratique et libre.

C'est pour parvenir à ce résultat, monsieur Chomat, que nous continuons et que nous continuerons à œuvrer à titre bilatéral...

M. Jacques Brunhes. Et le vote à l'O.N.U. ?

M. le ministre des relations extérieures... au sein de la Communauté et, aussi, à l'organisation des Nations unies.

M. Jacques Brunhes. Expliquez-vous sur le vote à l'O.N.U., c'est ce qui compte !

M. le ministre des relations extérieures. A aucun moment, le Gouvernement ne renoncera à son action, je tiens à vous le dire. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Jacques Brunhes. Et le vote à l'O.N.U. ?

RAPPORTS FRANCE - NOUVELLE-ZELANDE A LA SUITE DE L'AFFAIRE GREENPEACE

M. le président. La parole est à M. Soury.

M. André Soury. Monsieur le Premier ministre, nous sommes obligés de constater que le Gouvernement n'a pas répondu à la question qui lui était posée : pourquoi la France n'a-t-elle pas voté, à l'O.N.U., les sanctions contre l'Afrique du Sud, alors que quatre-vingt-dix-huit pays l'ont fait ? Nous en prenons acte.

Mais ma question porte sur un autre sujet.

L'attentat meurtrier commis contre un bateau de Greenpeace par des agents français, agissant sur ordre du Gouvernement, a porté un grave préjudice à l'image de la France dans le monde, ce qui nous préoccupe, nous, les députés communistes.

Dans cette affaire, nous avons été les premiers à dénoncer le terrorisme d'Etat et son complément, le mensonge d'Etat.

Pour que toute la vérité soit faite sur l'attentat, dont le Président de la République lui-même a reconnu le caractère criminel, les députés communistes avaient demandé qu'une commission d'enquête parlementaire permette de déterminer les responsabilités exactes à tous les niveaux de la hiérarchie militaire et politique.

C'était une proposition raisonnable puisque, après la démission du ministre de la défense, le groupe socialiste lui-même demandait la création d'une commission chargée d'établir « clairement et totalement la vérité après l'attentat ».

Mais la droite ayant dit qu'elle refuserait de siéger à une telle commission, le groupe socialiste a déclaré sans embages qu'elle n'avait plus de raison d'être. Les communistes qui, seuls dans cette assemblée, continuent à réclamer une commission d'enquête, ne peuvent que constater ce bel exemple de cohabitation et de coopération...

M. Claude Estier. Ça suffit !

M. André Soury... dont la vérité et la démocratie, il faut bien le dire, font les frais. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Mais l'affaire de Greenpeace ne se déroule pas qu'en France...

M. Claude Estier. N'importe quoi !

M. André Soury... et l'on peut se demander - c'est l'objet de ma question - quel prix le Gouvernement français entend payer pour l'enterrer.

M. Claude Estier. C'est de la lecture forcée !

M. André Soury. En effet, les commentaires sur le procès d'Auckland font état de marchandages du Gouvernement français avec la Nouvelle-Zélande, pays qui est, comme chacun le sait, un important exportateur de viande de mouton et de beurre, exportations dont nos producteurs, monsieur le Premier ministre, font, ô combien ! les frais.

C'est pourquoi je demande - au Gouvernement de confirmer, ou de démentir, ces informations. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. Maurice Doussat et M. Pascal Clément. Très bien !

Plusieurs députés socialistes. Vous êtes acclamé par la droite !

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je répondrai assez longuement à M. Soury, car sa question en vaut la peine.

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française. C'est vrai !

M. le ministre des relations extérieures. Elle évoque le procès qui se déroule à Auckland et qui est consécutif aux agissements d'un mouvement qui entendait protester contre les essais nucléaires français du Pacifique. J'attendrai patiemment une autre occasion, qui me sera sans doute donnée, de porter un jugement sur les essais nucléaires qu'exercent d'autres puissances dans d'autres régions du monde, à commencer par les essais américains ou les essais soviétiques. (*Très bien ! sur plusieurs bancs des socialistes.*)

Mais revenons-en, monsieur Soury, à l'essentiel de votre question.

Les rapports de la France et de la Nouvelle-Zélande étaient traditionnellement bons. Ils le sont encore. Les dirigeants néo-zélandais eux-mêmes, à commencer par le Premier ministre, M. David Lange, ont exprimé à plusieurs reprises le souhait que les liens d'amitié traditionnels avec notre pays ne soient pas globalement affectés par l'affaire que vous avez évoquée et qui est restée en définitive - et fort heureusement - relativement circonscrite.

Cela a permis, s'agissant de l'affaire elle-même, de poursuivre de manière continue les échanges de vues entre les deux gouvernements. J'ai, pour ma part, rencontré à deux reprises le vice-premier ministre de Nouvelle-Zélande, M. Geoffroy Palmer, en marge de l'assemblée générale des Nations unies à New York. De ces conversations, dont M. Palmer a bien voulu se déclarer satisfait, a découlé la mise sur pied d'un groupe d'experts franco-néo-zélandais.

Il s'agit, pour ces spécialistes, d'examiner l'ensemble des solutions à apporter aux problèmes qui se posent entre les deux gouvernements. Nous avons nos griefs : la Nouvelle-Zélande a encouragé l'activité d'un mouvement hostile à nos essais nucléaires. La Nouvelle-Zélande, de son côté, a les siens. L'ensemble doit se régler par la négociation, laquelle doit comprendre la libération, le moment venu, des deux officiers français détenus.

S'agissant, enfin, du procès d'Auckland, j'ai lu et entendu un peu partout, comme vous, monsieur le député, qu'il aurait pu y avoir un marchandage.

M. André Soury. C'est ce qu'on dit !

M. le ministre des relations extérieures. L'expression est impropre. Le fond est inexact. La justice néo-zélandaise est indépendante et souveraine. Elle a ses règles, que je respecte. Il ne m'appartient pas ici d'apprécier ses décisions, même si j'en juge le bien-fondé.

Je me réjouis - pourquoi ne pas le dire ? - du succès de la défense de nos deux officiers, défense qui a été conduite avec habileté et indépendance également. La prudence s'impose donc. Le succès enregistré par les avocats n'est qu'un début. Nos deux officiers ne sont pas encore libres, mais soyez assurés que c'est le principal souci du Gouvernement. Personnellement, j'espère, ici ou ailleurs, ne trouvera à redire que le Gouvernement de la République s'intéresse au sort de deux officiers de l'armée française dont il a été dit par la plus haute autorité du Gouvernement qu'ils s'étaient comportés conformément aux instructions qu'ils avaient reçues. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. - Vives protestations sur les bancs des communistes.*)

M. André Soury. Ma question ne portait nullement là-dessus !

M. Paul Balmigère. C'est du marchandage ! Vous n'avez pas répondu ! C'est plus facile !

M. Jean Brocard. Il était temps de s'occuper de ces officiers !

DECISIONS EUROPEENNES SUR LA SIDERURGIE

M. le président. La parole est à M. Jarosz.

M. Jean Jarosz. Monsieur le Premier ministre, un nouveau coup vient d'être porté à la sidérurgie, européenne et française.

En effet, la Communauté économique européenne a cédé à la pression des Etats-Unis pour réduire de 6,6 à 5,5 p. 100 la part des ventes d'aciers européens sur le marché américain. Or le volume des ventes concernées avait déjà baissé de 14,4 p. 100 par rapport à la même période de 1984.

Que va faire la Communauté économique européenne face à ces prétentions lourdes de conséquences ? Un haut responsable européen a déjà vendu la mèche, puisqu'il a récemment déclaré : « L'Europe pliera un genou. »

Comme en écho, à Luxembourg, les ministres de l'industrie de la Communauté économique européenne se sont mis d'accord, le 30 octobre dernier, pour supprimer les quotas de production pour l'acier, en commençant, dès le 1^{er} janvier 1986, par les ronds de béton et les tôles revêtues non galvanisées.

Que va faire la France ? En acceptant le plan européen, c'est comme si vous acceptiez de plier un genou, surtout devant les groupes ouest-allemands, qui ont réussi à imposer leur domination dans le Marché commun, notamment du fait des abandons, en Lorraine, de la filière fonte-minerai. En acceptant le plan américain, c'est comme si vous acceptiez de plier le second genou. Mais quelle définition pouvez-vous donner alors de l'un des plus beaux mois de la langue française : l'indépendance nationale ?

Toutes ces mesures interviennent à un moment où la sidérurgie française est affaiblie. Le nombre de travailleurs, qui y était de 157 000 il y a dix ans, est passé aujourd'hui à 80 000. Et les prévisions sont de 60 000, voire 50 000, pour dans deux ans.

Le symbole de ces reculs, dans le Nord, après Cockerill-Hautmont, à présent fermé, mutilant un peu plus le bassin de la Sambre, déjà fort meurtri, est l'usine Unimétal de Trith-Saint-Léger : c'est la seule - et la dernière - usine en France à fabriquer des poutrelles. On menace de la fermer pour donner sa production à un trust luxembourgeois, ce qui porte préjudice, aussi bien à de nombreux sites lorrains, de Longwy à Villerupt, qu'à des régions comme Fos-sur-Mer. Or Unimétal est une usine ultra-moderne, un outil ultra-performant, qu'il est inconcevable et intolérable de voir fermer, avec 770 licenciements de plus, soit près de 2 400 emplois induits en moins.

Monsieur le Premier ministre, allez-vous donc laisser la nation française être ainsi, de l'extérieur, peu à peu dépouillée de l'un de ses plus beaux fleurons : sa sidérurgie ?

En résumé, y a-t-il encore un avenir sidérurgique indépendant à espérer pour la France ? Votre réponse, aussi, aura valeur de symbole. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Monsieur le député, vous avez abordé deux grands problèmes : d'une part, les mesures protectionnistes américaines qui ont été prises ; d'autre part, l'accord communautaire conclu le 17 octobre dernier à Luxembourg sur le régime des aides et l'organisation du marché de l'acier après 1985, qui offre un cadre stable à la sidérurgie pour les deux années à venir.

S'agissant du régime des aides, le compromis final maintient le principe des aides à la fermeture, auquel nous étions attachés.

L'accord intervenu sur le futur encadrement de la production sidérurgique est positif parce qu'il préserve la part de marché français au niveau communautaire pour une période de deux ans et corrige les évolutions défavorables liées au système mis en place en 1980.

Les modifications apportées au système précédent vont dans le sens souhaité par la délégation française sur les points essentiels de la discussion.

D'abord, la libéralisation du marché sera limitée à deux catégories de produits pour lesquels les sidérurgistes français sont à armes égales avec leurs concurrents européens. En revanche, le système du contingentement sera maintenu pour les deux autres types d'aciers que la Commission proposait de libérer : le fil machine et les produits galvanisés. La délégation française, rejointe par de nombreuses délégations, a notamment souligné que, pour le fil machine, l'industrie avait besoin d'un délai supplémentaire pour achever sa restructuration. Nous avons donc, sur ce point, obtenu gain de cause.

Ensuite, la délégation française a obtenu l'adoption d'une clause « anti-dérive » qui limite la marge de manœuvre de la Commission économique européenne lorsque celle-ci procède chaque trimestre à la distribution des quotas entre les entreprises. Ces quotas ne pourront plus désormais être adaptés que dans la limite de 1 p. 100 par an, contre 3 p. 100 depuis l'accord de 1980. Cette mesure permet de préserver de manière plus efficace les quotas attribués aux entreprises françaises. Nous avons, là aussi, amélioré la situation par rapport à 1980.

Enfin, la Commission a retiré, au cours de la discussion devant le Conseil, plusieurs de ses propositions auxquelles nous nous étions opposés. Ce fut notamment le cas de l'allocation de quotas additionnels aux entreprises qui fermeraient des capacités de production supplémentaires. L'attribution d'une prime aux restructurations tardives n'était pas acceptable. De même était inacceptable l'idée, soutenue par le commissaire responsable du dossier, de mesures particulières en faveur de certains groupes allemands.

Au terme d'une négociation qui a duré onze heures, nous avons pu préserver pour la sidérurgie française une part de 400 000 tonnes, soit 1,5 milliard de francs.

Au total, les décisions adoptées par le Conseil donnent à la sidérurgie française les moyens de poursuivre un redressement déjà bien engagé avant de retrouver un marché européen totalement libre à l'issue de cette période transitoire. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

SITUATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE

M. le président. La parole est à M. Kaspereit.

Plusieurs députés socialistes. Un modéré !

M. Gabriel Kaspereit. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

M. Michel Péricard. Il ne répondra pas !

M. Gabriel Kaspereit. Monsieur le Premier ministre, j'ai compté le nombre des exactions commises en Nouvelle-Calédonie depuis le 1^{er} octobre, c'est-à-dire dès le lendemain des élections, sans parler des actions terroristes qui se déroulent dans les îles et sur lesquelles nous n'avons que peu d'informations puisque nous ne les contrôlons plus du tout. Il y en a au moins une trentaine. Je ne vous les citerai pas toutes, car ce serait fastidieux, mais on peut les répartir ainsi : neuf agressions contre des civils avec ce que l'on appelle maintenant des « caillassages » ; sept agressions contre des civils avec coups de feu ; quatre agressions avec « caillassage » et

trois agressions au fusil contre des gendarmes ; quatre incendies d'habitations et de baraques avec vol ; enfin, un viol collectif.

Tout cela, monsieur le Premier ministre, appelle quelques observations.

Première observation : contrairement à ce que prétend votre gouvernement, l'ordre n'est pas rétabli et l'horreur reste le lot de nos compatriotes néo-calédoniens. Il s'agit bien d'horreur quand le feu est mis à une maison où se trouve une vieille femme, laquelle, grâce à Dieu, a eu juste le temps de s'enfuir. Il s'agit bien d'horreur quand une femme seule est violée par onze hommes. Il s'agit bien d'horreur quand des coups de fusil sont tirés contre Hervé Tual à Nassirah.

Monsieur le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie, le nom de Tual vous dit quelque chose ?

Un député socialiste. Et Declercq ?

M. Gabriel Kaspereit. Vous n'avez tout de même pas oublié Yves Tual, ce jeune homme odieusement abattu au début de l'année. Son assassin court toujours. On le connaît, on sait où il se trouve. Mais vous n'avez toujours rien fait pour l'arrêter !

Deuxième observation : les agressions se commettent non plus à coups de pierres, comme il y a encore quelques mois, mais à coups de fusil. Cela mérite réflexion.

Troisième observation : comme nous l'avions annoncé, les éléments les plus excités des tribus s'entretuent dès que s'éloigne la présence française. C'est ainsi que trois indépendantistes sont en réanimation à l'hôpital de Nouméa après les affrontements de lundi à Lifu et que maintenant – et c'est bien naturel – des Mélanésiens qui avaient fui le terrorisme du F.L.N.K.S. ont entamé la reconquête de l'île principale de Belep, que vous avez abandonnée, comme toutes les autres îles, au F.L.N.K.S. On avance en guise d'excuse que bien des exactions commises sont le fait de bandes que le F.L.N.K.S. ne contrôle pas. Faut-il en conclure que, après avoir tout abandonné en Nouvelle-Calédonie, vous avez remis la responsabilité du maintien de l'ordre à cette organisation indépendantiste, qui porte – avec vous, d'ailleurs ! – la responsabilité de plusieurs crimes ? *(Protestations sur les bancs des socialistes. Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)*

M. Alain Vivien. Vos propos sont scandaleux !

M. Gabriel Kaspereit. Vos amis socialistes sont nerveux, monsieur le président !

M. Alain Vivien. Parlez-nous de l'affaire Speller, monsieur Kaspereit !

M. Gabriel Kaspereit. Devant la situation présente, monsieur le Premier ministre, je vous poserais des questions très simples. Qui est responsable de l'ordre en Nouvelle-Calédonie ? Pourquoi laissez-vous s'instaurer l'anarchie ? Quelles sont les instructions données à la gendarmerie et aux C.R.S. ? Quels sont les moyens donnés aux magistrats pour exercer leurs fonctions ?

Je vous demande d'expliquer les raisons de la situation actuelle, dont, je le répète, vous portez la responsabilité et de nous dire ce que vous avez décidé de faire, si tant est que vous ayez décidé de faire quelque chose. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.

M. Edgard Pisani, ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie. Que l'ordre ne soit pas totalement rétabli en Nouvelle-Calédonie, nous le savons tous, et jamais, monsieur Kaspereit, le Gouvernement n'a prétendu autre chose. Jour après jour, il fait en sorte que cet ordre, d'abord approximatif, se consolide.

Vous avez, avec un luxe de détails dont vous auriez pu vous dispenser *(Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française)...*

M. Claude Labbé. Pourquoi ?

M. Marc Lauriol. Il fallait le faire savoir !

M. Claude Labbé. Vous n'aimez pas la vérité, monsieur Pisani ! Elle vous gêne !

M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie. ... car il se passe aussi quotidiennement en France des choses anormales et inacceptables (*Nouvelles protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*)...

M. Jacques Baumel. C'est indécent !

M. Gabriel Kasperait. On n'incendie pas tous les jours des maisons en métropole !

M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie. Vous avez, dis-je, choisi, pour des motifs exclusivement politiques, d'où l'intérêt national est totalement absent...

M. Marc Lauriol. Qu'est-ce que vous en savez ?

M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie. ... de mettre en lumière des incidents qui sont effectivement détestables.

Vous avez oublié, monsieur Kasperait - et la chose ne me surprend pas - que les incidents les plus nombreux que l'on ait pu constater ces dernières semaines ont eu lieu à Nouméa même, que les responsables en sont des membres de la population européenne...

M. Marc Lauriol. Eh ben voyons !

M. Jacques Baumel. Et voilà un ministre français !

M. Marc Lauriol. Vous êtes contre eux !

M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie. ... qu'ils brûlent des cases (*C'est vrai ! c'est vrai ! sur plusieurs bancs des socialistes.* - *Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*), qu'ils détruisent des édifices culturels ! (*Nouvelles exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Baumel. De toute évidence, les membres de la population européenne sont vos adversaires !

M. Jean Felala. Vous faites du racisme, monsieur Pisani !

M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie. Je comprends, messieurs de l'opposition, que vous ne soyez pas contents de voir la situation s'améliorer en Nouvelle-Calédonie. Mais il est de fait qu'elle s'améliore ! (*Mêmes mouvements.*)

M. François Fillon. Elle ne s'améliore pas !

M. Xavier Deniau. Grâce à votre politique, on trouve régulièrement des morts à la une des journaux !

M. Loïc Bouvard. Les propos du ministre sont scandaleux !

M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie. La situation s'améliore au point que le Gouvernement a décidé de diminuer les effectifs des forces de l'ordre présentes sur le territoire.

M. Gabriel Kasperait. Bien entendu !

M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie. Je terminerai par une anecdote : l'autre jour se sont trouvés réunis dans le nord de l'île, à proximité de Belep, M. Frouin, élu anti-indépendantiste connu, et M. Tjibaou, président du F.L.N.K.S., pour palabrer, afin de résoudre des problèmes à propos desquels s'affrontent des tribus et des propriétaires européens, et des tribus entre elles.

Non, monsieur Kasperait, en dépit de votre regret, les choses s'améliorent. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.* - *Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Claude Labbé. Pas grâce à vous en tout cas !

M. Gabriel Kasperait. Les assertions du ministre sont fausses ! Il dit n'importe quoi ! Dans les exemples que j'ai donnés, les crimes ne sont pas commis par des blancs !

PROJET D'UNE TELEVISION PRIVEE

M. le président. La parole est à M. Péricard.

M. Gabriel Kasperait. Monsieur le président, M. Pisani n'a pas répondu à propos des exemples que j'ai cités ! (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Monsieur Kasperait, cela suffit !

M. Gabriel Kasperait. Je n'admets pas que vous me parliez ainsi, monsieur le président ! Je ne suis pas un élève de votre classe !

M. le président. Et moi, j'aimerais bien que vous laissiez M. Péricard s'exprimer !

M. Gabriel Kasperait. D'ailleurs, vous ne pourrez plus parler de la sorte dans six mois !

M. le président. On verra où vous serez, vous, dans six mois ! Laissez-nous tranquilles !

Monsieur Péricard, vous avez la parole.

M. Michel Péricard. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication.

Avec la publication de l'excellent rapport du Sénat sur les fréquences de télévision hertzienne disponibles - rapport dont le Gouvernement aurait dû prendre l'initiative il y a deux ans au moins - nous savons maintenant que les possibilités de télévisions nouvelles sont rares et incertaines.

Pour ne parler que de Paris, on prévoit trois fréquences : une convenable, deux autres pas fameuses.

Les deux réseaux multivilles que vous nous annoncez, monsieur le secrétaire d'Etat, seront donc bien difficiles à mettre en place avant les élections, comme vous l'espérez. Mais, au lieu d'agir dans la transparence - terme dont vous n'êtes pas économe dans vos discours - accroché à n'importe quel expédient, vous êtes prêt à accepter, vient-on d'apprendre, un projet associant des capitalistes privés, dont on sait qu'ils sont proches de vous, et un opérateur italien que vous avez injurié pendant quatre ans en le présentant comme le saboteur de la culture italienne et le fournisseur des productions américaines dans la péninsule.

M. Bernard Pons et M. Marc Lauriol. C'est un scandale de plus !

M. Michel Péricard. Cet opérateur italien, le grand Satan de la télévision, à vous entendre, posséderait subitement des vertus cachées dès lors que vos intérêts électoraux sont servis par lui.

M. Marc Lauriol et M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Michel Péricard. Ne me dites pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que rien n'est encore décidé et que son projet sera examiné au même titre que les autres. Chacun sait que, à moins de remords tardifs, votre choix est déjà fait.

M. Marc Lauriol. C'est vrai !

M. Michel Péricard. Ne me dites pas non plus, monsieur le secrétaire d'Etat, que le partenaire italien est minoritaire. En matière de télévision, peu importe de ne disposer que de 40 p. 100. Ce qui importe, c'est d'être l'opérateur. Or M. Berlusconi est l'opérateur.

M. Bernard Pons. C'est exact !

M. Michel Péricard. Dites-moi aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que pense M. Lang de cette décision, qui va porter un nouveau coup à l'industrie cinématographique française ?

Regardez la débâcle italienne du cinéma, dont on rend responsable votre nouvel associé.

Mais il est vrai que si M. Lang surmonte les difficultés d'investissement qu'il rencontre dans les Alpes-Maritimes (*Protestations sur les bancs des socialistes*), il pourra tourner le dos aux studios de La Victorine déserts et regarder la télévision italienne, que l'on y reçoit très bien en direct.

M. Marc Lauriol. Bravo !

M. Michel Péricard. Dites-nous aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, si nous n'avons pas commis de contresens au cours du débat Fabius-Jacques Chirac lorsque le Premier ministre s'est inquiété du patrimoine national, que l'on risquait de voir brader. M. Fabius était peut-être sincère, mais, connaissant votre projet, c'est sans doute à lui qu'il songeait et de lui qu'il se préoccupait. (*Rires et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

M. Charles Miossec. Le secrétaire d'Etat entre guillemets !

M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat. Monsieur Péricard, vous n'êtes pas si mal informé, puisque le Gouvernement a effectivement reçu une proposition du groupe d'investisseurs que vous avez citée, mais vous n'êtes pas très bien informé puisque vous n'avez pas fait savoir à l'Assemblée nationale que d'autres propositions ont été présentées au Gouvernement. Celui-ci les étudie et y répondra en application des dispositions de la loi de 1982 - que vous n'avez pas votée, mais qui est la loi de la République - sur le régime et la procédure de la concession de service public. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Marc Lauriol. Avec ça, ce n'est pas pour demain !

M. Gabriel Kasperoit. N'importe quoi !

DE L'UTILISATION DE L'ANTENNE DU SERVICE PUBLIC
PAR UN PRODUCTEUR A DES FINS PERSONNELLES

M. le président. La parole est à M. Robert-André Vivien.

M. Robert-André Vivien. J'espère que M. Filloud sera plus prolixe pour me répondre qu'il ne l'a été pour répondre à M. Péricard. Il est vrai que ce sera peut-être plus facile.

Ma question concerne l'utilisation de l'antenne du service public par un producteur à des fins personnelles. Les spécialistes auront compris qu'il s'agit de M. Michel Polac. Je dois le dire tout de suite en toute subjectivité : moi, je n'aime pas M. Polac !

M. Alain Vivien. C'est parce qu'il ne vous a jamais invité à participer à son émission !

M. Robert-André Vivien. Je considère qu'il a une tête de faux témoin. Il me fait penser à quelqu'un qui fouille dans les corbeilles de linge sale en se réjouissant de ce qu'il trouve de plus pollué. Il ressemble à ces gens qui percent des trous dans les murs des chambres d'hôtel pour voir ce qui se passe de l'autre côté. Donc, je ne l'aime pas. Certes, je suis partial, mais j'ai le droit d'exprimer un sentiment. C'est très subjectif.

M. Jean-Pierre Belligand. Vive la subjectivité !

Un député socialistes. Ce n'est vraiment pas d'une haute tenue !

M. Robert-André Vivien. Je viens de dire que j'exprime un sentiment. Je ne parle pas au nom de mon groupe.

Il paraît que, pour certains, l'émission de M. Polac est une émission phare. C'est le droit des téléspectateurs de la regarder ou non. Pour ma part, à chaque fois que je l'ai regardée, le phare n'a éclairé que des champs d'épandage. Vous pourrez me répondre que je n'ai pas eu de chance, mais le problème n'est pas là. En fait, le problème est beaucoup plus grave, et vous le savez très bien, monsieur le secrétaire d'Etat.

Le problème est que M. Polac a licencié six journalistes. Ce qui m'intéresse, ce sont les libertés et les droits des journalistes.

M. Jean-Pierre Belligand. Comme dans l'affaire du *Pari-sien libéré* !

M. Robert-André Vivien. Vous feriez mieux de vous taire, mon bon ami, et de continuer à lire votre journal. Ayez au moins le courage de me regarder lorsque vous me parlez.

Monsieur le président, il faut apprendre aux députés socialistes à se tenir dans le monde ! (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Je ne suis pas là pour leur donner des leçons de maintien. D'ailleurs, il est trop tard. (*M. Belligand proteste.*)

Parlez plus fort, monsieur, si vous voulez m'interrompre !

Monsieur le président, je suis interrompu sans arrêt ! C'est inadmissible ! Je sais que mon intervention gêne les socialistes, mais il faudra déduire ces interruptions de mon temps de parole.

M. le président. Mon cher collègue, si vous parliez, vous ne seriez pas interrompu ! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Robert-André Vivien. Mais je ne peux pas parler, les brailards d'à côté m'en empêchent ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Vivien.

M. Robert-André Vivien. Monsieur le président, dans un élan de sincérité assez exceptionnel pour qu'il soit souligné, vous venez de reconnaître que je ne pouvais pas parler parce que j'étais interrompu sans arrêt.

Faites taire vos brailards gauchissants et je pourrai parler !

M. le président. Généralement, monsieur Vivien, vous n'êtes pas ému à ce point-là ! Alors, veuillez poursuivre.

M. Robert-André Vivien. Je crois, mes chers collègues, que vous êtes intéressés par les libertés des journalistes tout autant que moi. Et je suis persuadé que le secrétaire d'Etat, lui-même ancien journaliste, sera très ennuyé pour me fournir une réponse.

Je rappelle brièvement les faits :

Le 18 septembre, M. Polac licencie une journaliste. Une tentative de conciliation échoue.

Le 5 octobre, M. Polac annonce à l'antenne le licenciement d'autres journalistes. Pour quelqu'un qui se veut le défenseur de toutes les libertés, de la démocratie, des droits de l'homme, c'est un procédé pour le moins curieux. C'est à cette occasion que la Haute autorité a condamné M. Polac pour l'utilisation qu'il faisait de l'antenne.

A la suite de ces licenciements, tous les syndicats de journalistes de la télévision, c'est-à-dire ceux de TFI, d'Antenne 2, de FR3 et ceux de la S.F.P. déposent un préavis de grève pour manifester leur solidarité.

Le 24 octobre, un cinquième journaliste est licencié.

Enfin, le 29 octobre, c'est un sixième journaliste que M. Polac renvoie.

Quatre de ces journalistes ont été licenciés parce qu'ils exprimaient de façon un peu vive, mais très claire, leur désaccord avec M. Polac et parce qu'ils avaient demandé un droit de réponse à l'émission « Droit de réponse », où ils avaient été mis en cause. M. Polac leur a refusé ce droit au motif que leur version était trop différente de la sienne ! (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Marc Lauriol. Cela dit tout ! Tout un programme !

M. Gabriel Kasperoit. M. Polac est un maître-chanteur !

M. Robert-André Vivien. Un journaliste a écrit à M. Polac : « Vous avez lâchement profité de l'antenne pour nous annoncer notre licenciement en direct, mettant M. Bourges devant le fait accompli. Non content de nous priver de notre travail, vous avez voulu, en l'absence de tout contradicteur, nous porter un dernier coup bas, nous discréditer en nous qualifiant de "ronds de cuir" parce que nous n'acceptons pas un statut qui nous prive de notre liberté de journaliste. »

M. Jacques Godfrain. C'est l'habitude de M. Polac !

M. Robert-André Vivien. Je suis heureux de voir que l'Assemblée fait maintenant preuve de sérieux que requiert cette affaire extrêmement grave.

Un autre journaliste a écrit à Mme Cotta, dans une lettre qui a été cosignée par l'ensemble des responsables syndicaux des journalistes : « Il est difficile de pousser plus loin le mépris de l'individu, l'absence totale des règles les plus élémentaires du droit social. Cette mesure arbitraire met gravement en cause un principe essentiel : celui de la liberté des journalistes et donc de l'information. Admettre une telle pratique revient à réduire le journaliste au rôle d'un porte-plume aux ordres. »

Je pourrais continuer cette énumération et vous citer d'autres pièces du dossier et les articles parus à ce sujet dans toute la presse.

M. Jacques Floch. Dans *Le Figaro* ?

M. Robert-André Vivien. Choisissez un autre journal, car je suis au cimetière du *Figaro*.

Cela dit, les journalistes du *Figaro*, comme ceux de la S.F.P., de TFI ou d'Antenne 2, ont le droit de s'exprimer.

M. Job Durupt. Et la question ?

M. Georges Filloud, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication. Restez calme, monsieur Vivien !

M. Robert-André Vivien. Je reste calme, monsieur le secrétaire d'Etat. Je ne fais que consulter mes notes, lesquelles, à la différence des vôtres, sont bonnes !

Cette affaire met en cause des principes essentiels.

D'abord, la convention collective des journalistes n'a pas été respectée !

Ensuite, l'information a été assimilée à un spectacle. C'est ainsi que l'on a répondu aux journalistes licenciés que le journaliste qui fait du spectacle perd sa qualité de journaliste. Cela dit, l'émission de M. Polac, c'est effectivement du spectacle et parfois même du *hard show* !

Enfin - et, à ce sujet, l'ancien journaliste Georges Fillioud pourra sans doute venir en aide au secrétaire d'Etat - ni M. Polac, ni TFI ni M. Bourges n'ont respecté les droits des journalistes qui sont pourtant, à nos yeux, les garants de l'information. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous avez eu raison, dans votre préambule, de vous réclamer de la partialité s'agissant du jugement que vous avez porté sur la personne de M. Michel Polac.

M. Robert-André Vivien. De la subjectivité ! Savez-vous ce que cela veut dire ?

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Si je devais donner mon avis, je dirais que ce jugement était non seulement partial, mais aussi insultant. Quoi qu'il en soit, c'est vous qui en assumez la responsabilité.

Pour ma part, je vous répondrai sur un autre ton, celui du sérieux.

M. Robert-André Vivien. Cela changera !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Cette affaire pose en effet deux problèmes.

Le premier est relatif à un conflit du travail.

M. Roger Corrèze. Il faut réintégrer les journalistes !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Le second a trait à l'utilisation de l'antenne par le producteur-animateur Michel Polac.

Sur le premier point, il existe des règles de droit et des instances chargées d'en faire assurer le respect. Il appartient donc aux salariés qui sont en conflit ouvert avec la société de programme S.F.P. de faire valoir leurs droits devant les instances compétentes : l'inspection du travail et les tribunaux prud'homaux.

Pour l'instant, on n'en est pas là, puisque les négociations se poursuivent entre les journalistes privés d'emploi et les directions de TF 1 et de la S.F.P.

Il n'appartient ni à vous ni à moi de se substituer aux instances judiciaires compétentes pour trancher un conflit du travail.

M. Emmanuel Aubert. On débauche comme cela, sans problème !

M. Roger Corrèze. L'inspecteur du travail a-t-il autorisé ces licenciements ?

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Je n'ignore pas que se pose le problème des contrats à durée déterminée.

M. Robert-André Vivien. On sait tout cela !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Monsieur Vivien, ce n'est pas vous, qui connaissez les conditions d'exploitation d'une société de programme, qui allez nier la nécessité de ce type de contrat.

M. Robert-André Vivien. C'est nous qui avons défini les droits des pigistes !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Il est normal que, pour les besoins d'une émission, d'une production, d'un cycle d'émissions, on puisse recruter des personnels avec des contrats à durée déterminée.

M. Robert-André Vivien. Pour quatre ou cinq ans !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Vous n'en contestez pas le principe.

M. Robert-André Vivien. Mais si !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Qu'il y ait à cet égard certaines complaisances ou certains abus, cela est possible. Il appartient aux tribunaux de trancher.

M. Robert-André Vivien. Ponce Pilate !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. En tout cas, il ne faut pas tomber dans l'excès inverse, et considérer qu'un collaborateur artistique, un assistant ou un journaliste embauché pendant trois semaines ou trois mois, pour une émission ou une série d'émissions, doit forcément être engagé jusqu'à l'âge de la retraite.

M. Robert-André Vivien. Ce n'est pas le problème ! Vous ne répondez pas à ma question !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. C'est pourtant un des problèmes annexes posés par cette affaire.

M. Gabriel Kasperelt. Vous noyez le poisson !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. J'en viens à l'utilisation de l'antenne par M. Michel Polac, lors de l'émission dont il a la responsabilité. Je vous le dis très clairement : je considère qu'il a eu tort...

M. Charles Miossec. Ce n'est pas suffisant !

M. Emmanuel Aubert. Quelles sanctions allez-vous prendre ?

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. ... de porter ainsi devant le public un conflit interne. C'est d'ailleurs ce que lui a écrit dès le lendemain, dans les termes les plus nets, le président de TF 1, M. Hervé Bourges, et ce que lui a fait savoir - vous y avez fait allusion - la Haute Autorité de la communication audiovisuelle.

La loi de 1982 prévoit le droit de réponse. Mais elle dispose aussi que pour faire appliquer celui-ci, ce n'est pas au producteur de l'émission qu'il faut s'adresser. Or les journalistes, vous l'avez indiqué, se sont adressés à M. Polac.

Si les journalistes mis en cause par le producteur d'une émission diffusée sur TF 1 estiment nécessaire d'exercer leur droit de réponse tel qu'il est défini dans la loi de 1982, ils auront normalement accès à l'antenne. Le Gouvernement y veillera. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. François Fillon. Très bien !

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinquante, est reprise à dix-sept heures dix, sous la présidence de M. Philippe Séguin.*)

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

LOI DE FINANCES POUR 1986 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 (nos 2951, 2987).

RELATIONS EXTERIEURES COOPERATION ET DEVELOPPEMENT AFFAIRES EUROPEENNES

(Suite.)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des relations extérieures, du ministère chargé de la coopération et du développement et du secrétariat d'Etat chargé des affaires européennes.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les rapporteurs.

La parole est à M. Alain Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la coopération et le développement.

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre des relations extérieures, monsieur le ministre chargé de la coopération et du développement, madame le secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes, mes chers collègues, l'alourdissement du poids de la dette extérieure, sous l'effet des déréglés financiers et monétaires internationaux, la stagnation des recettes d'exportation provoquée par la lenteur de la reprise dans les pays industrialisés, la crise alimentaire déclenchée par le cumul de facteurs climatiques et d'un recul à long terme des capacités de production agricole en Afrique : tels sont les traits saillants de l'évolution économique récente d'un très grand nombre de pays en voie de développement, tout particulièrement de pays africains avec lesquels nous entretenons les liens les plus étroits.

Vouloir remédier à cette situation, c'est affirmer l'étroite interdépendance qui unit le Nord et le Sud. Un récent rapport de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement évaluait à 2,6 millions le nombre des pertes annuelles d'emplois subies en Europe occidentale et en Amérique du Nord du fait des réductions d'importations auxquelles les pays en développement doivent procéder pour tenter de rééquilibrer, dans un contexte général d'austérité leurs comptes extérieurs.

Sans un développement régulier, soutenu et auto-entretenu des pays du Sud, il ne saurait y avoir de prospérité durable dans le Nord. L'instauration de nouvelles règles du jeu dans les relations économiques mondiales constituerait un puissant accélérateur de croissance pour nos pays industrialisés en leur offrant de plus larges possibilités de valoriser leurs techniques dans le tiers monde, d'accroître leurs échanges, d'acquiescer les matières premières qui leur sont indispensables à des conditions stables de volume et de prix.

Malheureusement, trop souvent, la solution des difficultés des pays africains n'est pas recherchée dans l'adaptation mutuelle des structures des économies développées et en voie de développement. Ce n'est pas un rééquilibrage par la croissance économique de part et d'autre qui est tenté. Sous l'effet de contraintes financières et monétaires interprétées de manière particulièrement rigide, on assiste, au contraire, à des cures prolongées d'austérité imposées aux pays en voie de développement au prix d'une réduction, souvent à la limite du tolérable, de leur demande intérieure de consommation et d'investissement.

La compression de la demande opérée en application de ces programmes d'ajustement demandés par le F.M.I. provoque un chômage massif, la baisse de la production et l'appauvrissement de populations déjà très démunies, qui affrontent souvent des difficultés aiguës de subsistance.

Des politiques d'ajustement par la demande peuvent, il est vrai, être indispensables à titre exceptionnel et pour une durée limitée, afin d'éviter le délabrement économique ou la crise financière de tel ou tel pays. Il en est tout autrement quand, comme aujourd'hui, les politiques d'austérité se généralisent sans produire d'amélioration vraiment sensible des comptes extérieurs des pays qui les subissent. Comme le remarquait récemment M. Camdessus, gouverneur de la Banque de France, ces pays pourront-ils, sans crise politique ou institutionnelle majeure, poursuivre un pareil effort à seule fin d'honorer leur dette extérieure, avec pour seule perspective de se retrouver en 1990 presque aussi endettés qu'en 1981 ? Les politiques d'ajustement par la demande auxquels sont aujourd'hui contraints un grand nombre de pays africains apparaissent d'autant plus critiquables qu'elles aboutissent à leur appauvrissement net. Le seul service de la dette des pays en développement excède en effet, aujourd'hui, le montant total des ressources qu'ils reçoivent des pays industrialisés.

Face à la politique d'une administration américaine, qui limite l'aide publique et considère que les seules solutions aux problèmes du développement résident dans la restauration des mécanismes de marchés et le démantèlement tari-

faire, face également au silence de l'Union soviétique devant les difficultés croissantes du tiers monde, la France, pour sa part, conçoit un système monétaire permettant de contenir la hausse du dollar et des taux d'intérêt réels. Elle propose une réorganisation des marchés des produits de base et invite également ses partenaires à accroître comme elle son aide publique au développement.

L'accroissement constant, souvent dans des proportions élevées, de l'enveloppe globale d'aide publique au développement constitue, en effet, l'une des caractéristiques majeures de la politique française de coopération, telle qu'elle est pratiquée depuis 1981.

La part du produit national français consacrée à l'aide publique au développement était de 0,33 p. 100 au cours des deux années 1977 et 1978. Elle est passée à 0,4 p. 100 en 1982 et 1983, puis à 0,52 p. 100 en 1984. Les dotations du projet de loi de finances qui nous est soumis pour 1986 doivent la porter à 0,56 p. 100.

Parmi les pays de l'O.C.D.E., la France se situe au tout premier rang pour son effort d'aide au développement. Elle n'est dépassée que par la Norvège, la Suède et le Danemark, ainsi que par les Pays-Bas. Elle vient en tête des principaux pays industrialisés, nettement au-dessus de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni, du Japon et des Etats-Unis.

Pour 1986, l'aide publique au développement doit s'élever à 27,1 milliards de francs, en hausse de 7,3 p. 100 par rapport à 1985. La part du ministère de la coopération dans cette aide apparaît modeste, puisqu'elle ne représente que le cinquième de l'enveloppe globale. Cependant les crédits de la coopération restent très significatifs de notre engagement en faveur du développement, dans la mesure où, à la différence de nombreux autres instruments de l'aide, ils consistent en dons, sont employés à des projets exécutés dans une zone prioritaire bien que non exclusive de notre coopération, et associent aux interventions financières des moyens en personnels particulièrement développés et structurés.

Qu'il me soit permis ici, avant d'analyser de manière plus détaillée le budget de la coopération, d'évoquer brièvement les deux autres composantes principales de notre aide : les contributions aux organisations multilatérales et les prêts du Trésor.

L'aide européenne est de loin la principale composante de notre aide multilatérale. Elle est appelée à croître très fortement, d'un taux de 28 à 29 p. 100, en 1986. Cette évolution traduit bien la convergence des solidarités entre l'Europe et le tiers monde, convergence qui est au cœur de la politique française.

La France contribuera ainsi avec un dynamisme exceptionnel à la relance de l'action multilatérale de développement engagée au début de l'année avec la constitution à Paris du fonds spécial pour l'Afrique.

L'accroissement des contributions multilatérales dans l'enveloppe globale d'aide traduit en termes financiers l'importance de la part prise par notre pays dans la construction de nouvelles relations économiques internationales prenant justement en compte les besoins du développement.

Quant aux prêts du Trésor, ils constituent le poste qui, dans l'enveloppe de l'aide publique, augmente le plus fortement puisque sa progression pour 1986 doit être de 25,4 p. 100 après avoir été en 1985 de 35 p. 100 par rapport à 1984.

Certes, les prêts du Trésor présentent un grand intérêt par leur souplesse et leur volume. L'accroissement de leur part dans l'aide publique doit cependant rencontrer des limites. En effet, ces prêts ne vont pas en principe aux pays les plus démunis d'Afrique francophone : les P.M.A. n'en reçoivent qu'à peine 5 p. 100 ; ils ne sont pas accompagnés d'une aide technique aux projets ; ils alourdissent la charge de la dette des pays bénéficiaires ; enfin leur développement excessif comporterait le risque d'une orientation trop commerciale de l'aide.

Par ailleurs, on peut regretter que la loi de finances traque si mal l'évolution de ces prêts. En effet, le compte de prêt n° 903-07 qui les enregistre fait apparaître pour 1986 une réduction des dotations de 710 millions de francs, alors que, comme nous l'avons vu, on assistera au contraire l'année prochaine à une forte expansion des paiements sur ce compte.

S'agissant du budget de la coopération proprement dit, on peut d'abord relever que ses interventions seront naturellement complétées, à hauteur de 1,75 milliard de francs en

1986, par celles de la caisse centrale de coopération économique qui intervient à peu près dans la même zone géographique.

Cette complémentarité naturelle justifierait un meilleur suivi par l'Assemblée nationale des interventions de la caisse. Comme le souhaite la commission des finances et à la demande de son rapporteur, une représentation de l'Assemblée pourrait être statutairement instituée au sein du conseil d'administration de cet établissement, comme elle l'est d'ailleurs depuis longtemps au sein du comité directeur du F.A.C.

Les dotations du budget de la coopération ne bénéficient pas des mêmes taux d'augmentation que les autres composantes principales de l'aide au développement. C'est donc dans une rationalisation de leurs interventions que les services de la rue Monsieur devront rechercher les moyens de l'amélioration de leur contribution au développement. Cette rationalisation nécessaire est bien engagée depuis plusieurs années. Elle se poursuivra en 1986, en particulier par une déflation très sensible des effectifs de l'assistance technique, qui ne constitue pas une pure et simple mesure d'économie, mais témoigne, au contraire, d'une volonté de mettre fin aux effets pervers de la coopération de substitution et de privilégier de nouvelles formes d'intervention fondées sur la mise en œuvre de projets de développement d'une durée d'exécution limitée, intégrés dans des programmes cohérents et bien définis.

Dans cette optique, il est indispensable que la déflation, n'exerce pas ses effets de manière uniforme dans tous les pays, mais que soient pleinement prises en compte la spécificité de certaines situations et l'urgence de certaines demandes qui nous sont adressées par des pays particulièrement démunis, dans le domaine de l'éducation, par exemple.

Ainsi, à Madagascar, où la francophonie reçoit depuis peu un meilleur accueil, il serait inopportun de trop réduire les effectifs de coopérateurs.

La politique de réduction des effectifs de l'assistance technique est, comme il convient, accompagnée de mesures actives de réinsertion qui, pour l'essentiel, répondent aux besoins.

L'une de ces mesures, la circulaire du Premier ministre du 10 décembre 1984, aux termes de laquelle il est demandé à tous les membres du Gouvernement de dégager des emplois pour les coopérateurs rentrés en France et auxquels un nouveau contrat de coopération n'a pu être proposé, pourrait cependant être mieux suivie d'effet.

Rationalisées, les interventions des services de la coopération seront également concentrées sur quatre domaines prioritaires.

L'aide alimentaire d'urgence, en complément de l'action communautaire à laquelle la France contribuera pour 1 300 millions de francs en 1986, bénéficiera de 75 millions de francs en mesure nouvelle.

Le soutien financier aux pays traversant des difficultés de rééquilibrage de leurs comptes extérieurs fait également l'objet d'un accroissement de dotations important - 53,4 millions de francs. Dans la situation difficile que traversent nombre d'entre eux, cette aide constituera un allègement du fardeau de leur dette, qui peut représenter un apport décisif en faveur de leur développement.

Les contributions volontaires à des organisations mondiales d'assistance technique, comme le P.N.U.D. - programme des Nations unies pour le développement -, auxquelles les pays en développement sont particulièrement attachés, vont bénéficier d'un crédit de 20 millions de francs en mesure nouvelle.

De plus, le projet de budget pour 1986 de la coopération témoigne d'une nouvelle progression dans le soutien aux activités de coopération pratiquées sous des formes multiples, de manière souvent spontanée, par les acteurs du développement que sont les associations et organisations non gouvernementales, les collectivités locales, ainsi que les volontaires.

Les dotations aux O.N.G. au sens strict progressent de 8 p. 100. Une bourse des projets est instituée pour promouvoir les actions de codéveloppement entreprises par les collectivités décentralisées. L'Etat y assurera un appui technique et y remplira une fonction de cohérence et d'animation au profit d'activités dont, par ailleurs, il respectera pleinement l'autonomie.

Enfin, un programme de volontaires européens est lancé avec la République fédérale d'Allemagne. Loin de constituer une quelconque concurrence pour les volontaires du progrès français comme on a pu le craindre, ou pour les O.N.G., il

sera, au contraire, mis en œuvre en relation très étroite avec les uns et les autres. Les volontaires du progrès assureront la formation en France des volontaires européens. Quant aux O.N.G., elles seront les premières destinataires de l'appui en personnel qu'ils apporteront.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Alain Vivien.

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Certainement, monsieur le président.

Il convient, en dernier lieu, de mentionner que le F.A.C. sera doté de 1,16 milliard de francs en crédits de paiement, ce qui représente, compte tenu du transfert de l'aide alimentaire sur le titre III, un accroissement de ressources de 14 p. 100. Cependant, un problème risque de se poser à terme, celui de l'insuffisance des autorisations de programme.

En 1986, la France accordera donc au monde en développement une aide plus importante en volume, un concours technique mieux adapté et - nous l'espérons - plus efficace. Elle répondra ainsi, sans contrepartie ni condition politique ou idéologique, à des besoins que la désorganisation des relations économiques internationales rend toujours plus aigus.

En adoptant le projet de budget de la coopération, c'est cette orientation, conforme aux impératifs de la solidarité internationale mais aussi à l'intérêt mutuel des pays du Nord et du Sud, que l'Assemblée nationale est appelée à approuver. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président La parole est à M. Roland Bernard, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coopération et le développement.

M. Roland Bernard, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, la situation des pays en développement reste préoccupante. La crise les frappe de manière souvent plus forte que les pays industrialisés.

Certes, les situations sont diverses : quelques-uns semblent amorcer un réel développement économique, mais l'économie latino-américaine s'asphyxie sous le poids de sa dette et les pays les moins avancés n'échappent pas à cette tendance. Selon la C.N.U.C.E.D., leur endettement à moyen et à long terme atteignait en 1983 près de 30 milliards de dollars, soit une progression de 37 p. 100 par rapport à 1980. L'Afrique sud-saharienne enregistre depuis une dizaine d'années une chute de son revenu par habitant. Le désert s'étend, alors que la production agricole ne suit pas la progression démographique. L'aide d'urgence a été à plusieurs reprises nécessaire ces derniers temps, et tout particulièrement cette année. On ne peut donc que se féliciter de la bonne saison des pluies qu'a connue le Sahel.

L'aide d'urgence est ponctuellement importante, mais elle n'a de sens que si elle s'intègre dans une politique d'ensemble de la coopération et du développement. L'aide à l'autodéveloppement des pays du Sud, en premier lieu les plus pauvres, est une nécessité. C'est, pour eux, une question de dignité mais c'est aussi, d'une manière générale, une question d'intérêt bien compris, car la poursuite des tendances actuelles peut être à l'origine de graves explosions économiques et politiques.

Le dialogue Nord-Sud, l'instauration de nouvelles relations internationales ont été, avec des succès divers, parmi les soucis permanents, rappelés à maintes reprises, du Gouvernement et du Président de la République.

En ce domaine, la France a joué un rôle moteur. Je pense à son action en faveur de la Convention de Lomé qui, en dépit de ses imperfections, reste le symbole d'une coopération novatrice, originale, respectueuse des droits et des besoins de chaque partenaire du Nord et du Sud. Je pense aussi à ses interventions pour éviter la diminution de l'effort accompli par la Communauté par l'intermédiaire du fonds européen de développement.

Par ailleurs, tout en continuant à accroître ses contributions bénévoles aux organismes internationaux, elle est à l'origine de la création récente du fonds spécial pour l'Afrique, auquel elle participe pour 150 millions de dollars.

On l'a dit, les crédits de votre ministère, monsieur le ministre chargé de la coopération et du développement, ne recouvrent pas toute l'action de la France en vue du développement et de la coopération. Mais ils en sont un élément décisif.

Vous avez voulu un budget efficace et respectueux des engagements pris en 1981.

Ce budget en croissance est aussi symbolique d'une volonté de modernisation. A ce titre, l'augmentation de 4 p. 100 des crédits est significative, dans le contexte actuel de rigueur budgétaire. Elle traduit une préoccupation politique : ne pas sacrifier l'aide au développement en une période où la crise des pays du tiers monde a tendance à s'aggraver. Elle va permettre des mesures nouvelles pour les concours financiers, pour les actions de coopération pour le développement, pour l'appui à des initiatives privées ou décentralisées, pour la participation de la France à des dépenses internationales d'aide au développement, enfin, pour le fonds d'aide et de coopération, dont les crédits de paiement augmenteront de 8,3 p. 100.

L'effort de présentation permettra une meilleure évaluation de l'efficacité des programmes de développement. C'est ainsi qu'un chapitre nouveau regroupe tous les moyens d'action mis en œuvre directement par le département, alors qu'un autre comprend les aides aux œuvres privées et aux organismes non gouvernementaux, les fonds consacrés aux associations de volontaires et les crédits accordés aux actions décentralisées.

Cette nouvelle nomenclature permettra ainsi de mettre en lumière les choix essentiels du budget, qu'il s'agisse de l'arbitrage entre l'aide d'urgence et l'aide au développement, du choix entre l'aide bilatérale et l'aide multilatérale, du choix quant à la mise en œuvre de cette politique - directement ou par d'autres acteurs, - voire du choix des instruments, assistance technique directe, aide financière, ou autres.

On distingue désormais entre les moyens en personnel de substitution et les actions de coopération. Voilà qui facilitera arbitrages et négociations sur la déflation progressive de notre assistance technique de substitution au bénéfice d'une coopération mieux adaptée aux besoins des pays en développement.

Cette distinction doit permettre, en outre, une plus grande souplesse dans la programmation du département. La nouvelle politique de coopération et de développement avec le tiers monde avait été définie par un comité restreint du 28 novembre 1981. Ces orientations ont été inscrites dans le 9^e Plan.

Quatre objectifs avaient alors été déterminés : porter l'aide publique au développement à 0,70 p. 100 du P.N.B. ; porter l'aide aux pays les moins avancés à 0,15 p. 100 du P.N.B. dès 1985 ; accroître notre contribution au titre de l'aide multilatérale pour qu'elle représente, en 1988, de 0,18 p. 100 à 0,22 p. 100 du P.N.B. ; enfin, maintenir la répartition entre dons et prêts dans l'ensemble de notre aide bilatérale, la part des dons devant être accrue vis-à-vis des pays les moins avancés.

Il apparaît aujourd'hui que ces objectifs ont été en grande partie atteints et que les engagements de 1981 ont donc été tenus.

Compte non tenu des crédits intéressant les départements et territoires d'outre-mer, l'aide publique au développement est passée, par rapport au P.N.B., de 0,36 p. 100 en 1981 à 0,52 p. 100 en 1984, soit de 10 à 23 milliards de francs, ce qui représente une croissance de plus d'un tiers en quatre ans.

Cette progression se poursuit un peu plus lentement cette année et elle sera de 0,56 p. 100 l'an prochain.

La France se situe, de ce fait, dans une position très honorable par rapport aux principaux pays contributeurs de l'O.C.D.E. réunis dans le cadre du comité d'aide au développement.

L'aide aux pays les moins avancés a atteint 0,15 p. 100 du P.N.B. dès 1984. Elle n'était que de 0,09 p. 100 en 1980.

La participation de la France aux agences multilatérales d'aide au développement (Communauté européenne, Banque mondiale ou organismes proches des Nations unies) a augmenté de manière importante. Elle a, en effet, presque doublé entre 1980 et 1985.

La répartition entre les dons et les prêts dans l'ensemble de l'aide bilatérale a évolué de manière moins satisfaisante. Les choix opérés pour 1986 vont cependant corriger cette évolution.

Les engagements de 1981 ont été également respectés sur le plan qualitatif.

La nouvelle politique de coopération repose sur la volonté de transformer la politique traditionnelle de coopération de substitution en une politique de coopération par projet, et de contribuer à l'amélioration de la situation des coopérateurs.

Cette transformation a été rendue nécessaire par la volonté de nos partenaires qui, comme nous, il faut bien le reconnaître, étaient confrontés à des contraintes financières. Aussi fallait-il trouver le moyen de faire évoluer notre coopération vers des formes mieux adaptées à la situation.

Tel est l'objet de la coopération par projet, qui présente l'avantage de bien cerner les besoins prioritaires du pays concerné et de mobiliser divers moyens pour atteindre l'objectif recherché.

C'est dans cet esprit qu'il faut juger l'évolution du nombre de coopérateurs chez nos partenaires traditionnels, qu'il s'agisse des pays du champ ou des pays hors champ.

Ainsi, en 1983, il y avait, dans les pays du champ, 10 426 techniciens et enseignants français. Ils ne seront plus que 8 771 en 1986. Pour le Maghreb, le nombre de coopérateurs a diminué : il est passé en trois ans de 5 424 à 3 184.

Cette évolution aurait entraîné des difficultés si un effort particulier n'avait été entrepris pour améliorer la situation des coopérateurs et pour faciliter leur réinsertion dans l'économie nationale. Des commissions consultatives paritaires ont été installées. Le processus de titularisation est entamé avec l'éducation nationale. En revanche, il tarde à l'être pour les ministères dits « techniques ». Vous nous avez rappelé en commission les priorités sectorielles et géographiques de votre département. Priorités sectorielles : le développement rural, la santé, l'aide à la gestion, la formation et la maintenance dans les secteurs des mines et des infrastructures, un enseignement évoluant de plus en plus vers la formation de formateurs. Priorités géographiques : elles restent accordées aux pays du champ. La France est liée à eux par des traditions historiques et de multiples liens économiques et humains qui ont survécu à la décolonisation. Ce champ a été étendu à d'anciennes colonies non francophones et, tout récemment, le bénéfice du F.A.C. a été accordé au Mozambique et à l'Angola.

Nous avons émis le souhait en commission, monsieur le ministre, que votre coopération avec la Sierra Leone soit réexaminée et son éligibilité au F.A.C. envisagée.

Depuis 1981, un effort important a été fait pour soutenir les organisations non gouvernementales et établir avec elles une liaison régulière. Aujourd'hui, votre département favorise les opérations de coopération décentralisées. Celles-ci se multiplient depuis deux ou trois ans. C'est un phénomène encourageant qui mérite d'être accompagné pour n'être pas qu'un feu de paille.

Telles sont les grandes lignes d'un budget pour l'adoption duquel la commission des affaires étrangères a émis un avis favorable. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

(*M. Philippe Marchand remplace M. Philippe Séguin au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MARCHAND, vice-président

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures. Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'évoquerai devant vous les moyens affectés à notre action diplomatique, consulaire et culturelle, avant de traiter de la politique extérieure que je conduis sous l'autorité de M. le Président de la République et de M. le Premier ministre.

Permettez-moi d'abord d'adresser mes remerciements à Mmes et MM. les rapporteurs qui ont éclairé ce débat.

Le projet de budget qui vous est présenté prévoit une progression de 4,06 p. 100 entre 1985 et 1986. Cette progression est supérieure à celle des dépenses définitives du budget de l'Etat, estimées à 3,6 p. 100.

Cette évolution est nettement plus favorable que celle de 1985 par rapport à 1984 qui était, je vous le rappelle, de moins 0,50 p. 100.

Il est loisible de choisir tel ou tel exemple qui infirme cette tendance générale. Seule, à mes yeux, compte l'appréciation globale que l'on se doit de porter sur ce budget.

Au total, sur quatre années, de 1983 à 1986, le budget du ministère des relations extérieures aura progressé de 18 p. 100, qui sont à rapprocher d'une croissance du budget de l'Etat de 17 p. 100. Il est vrai que, depuis 1983, notre ministère, qui règle à peu près 38 p. 100 de ses dépenses en devises étrangères, a dû subir une perte de pouvoir d'achat d'environ 6 p. 100, due principalement à l'appréciation rela-

tive du dollar américain. Cette évolution défavorable semble aujourd'hui se stabiliser et même, dans certains cas, s'inverser. Je m'en réjouis, mais n'en tire pas de conclusion définitive pour l'avenir.

Pour en revenir plus précisément à la section 1, la progression des crédits de 5,27 p. 100 peut paraître, en termes absolus, relativement modeste. Au risque d'étonner, et rompant avec la tendance à mesurer le succès d'un ministre à l'aune de la progression de ses crédits, je dirai que je m'en réjouis. Je m'en réjouis, car j'ai la conviction qu'à l'intérieur de cette enveloppe, et au prix d'un certain nombre d'efforts, il est vrai, le ministère protège ses moyens de fonctionnement, poursuit sa modernisation et dispose, en matière culturelle, des moyens de lancer un certain nombre d'opérations nouvelles.

Nos moyens de fonctionnement sont protégés. Sans m'étendre outre mesure sur ce point, il est clair que les misères, les catastrophes que certains augurent nous annonçaient, lorsque se votait l'année dernière le budget 1985 de mon département, ne se sont pas produites. Une gestion plus fine, mieux ajustée de nos crédits, l'apport en cours de gestion de 23 millions de francs au titre de « l'effet change » qui nous a durement touchés au premier semestre, enfin la mobilisation de tous les responsables au service des objectifs de rigueur du Gouvernement nous ont permis de faire fonctionner de façon satisfaisante le ministère.

En matière de modernisation, je souhaite mettre l'accent sur trois opérations :

En premier lieu, le réseau de nos chancelleries consulaires, absolument essentiel au soutien et à la vitalité des communautés françaises à l'étranger, accomplit de nombreuses tâches administratives de type répétitif et parfaitement codifiées qu'il est relativement aisé d'informatiser. Nos logiciels sont, à présent, bien au point, grâce aux expériences pionnières de Genève et de Londres. Mais il s'agit de passer à une autre échelle : déjà en 1985, le mouvement s'accélère : cinq consulats dont Montréal, New York et Alger - ce ne sont pas les moindres - sont en cours d'informatisation.

A compter de 1986, nous prévoyons l'informatisation de huit à dix consulats par an pour un coût budgétaire annuel de 15 millions de francs. Je souhaite que ce rythme puisse s'accélérer dans les années à venir. En tout état de cause, il est clair qu'est engagée de façon désormais irréversible une amélioration fondamentale du service rendu aux usagers en termes de qualité, de rapidité et de sécurité.

Autre élément très concret de modernisation : l'installation, courant 1986, pour les immeubles du quai d'Orsay et de la rue La Pérouse d'un central téléphonique autocommutateur de dernier modèle, qui mettra fin, du moins je l'espère, aux irritantes et parfois dramatiques attentes que connaissent bien les correspondants habituels ou occasionnels du département. Grâce aux 15 millions de francs consacrés à cette opération, disparaîtra une situation indigne d'un ministère qui vit essentiellement par et pour la communication.

Je souhaiterais enfin évoquer sous cette rubrique une opération encore à l'état d'ébauche, mais qui est riche de promesses : au début de la prochaine décennie, l'installation sur le terrain qui sera prochainement laissé vacant, quai Branly, d'un centre de conférences internationales qui manque gravement à la France et qui remplacera le centre de l'avenue Kléber et les services de mon ministère actuellement dispersés autour de la rue La Pérouse. Les études amorcées cette année se poursuivront l'an prochain, grâce à un crédit de 5 millions de francs. Cette opération est, à vrai dire, indispensable car le centre de conférences de l'avenue Kléber, trop étroit, obsolète, ne répond plus aux besoins actuels et, à plus forte raison, aux besoins que l'on pressent. Elle doit être en même temps une réussite en matière d'urbanisme, car le site, vous en conviendrez, n'accepterait pas la médiocrité. Il faut, enfin, qu'elle ne coûte pas trop cher, ce qui est envisageable compte tenu de la valeur marchande des lieux que nous abandonnerons. Je ne doute pas un instant que le Parlement s'intéressera de près à ce projet qu'il aura l'occasion d'examiner de nouveau dans d'autres discussions budgétaires.

Je terminerai par l'action culturelle internationale : éducation, recherche, culture auront été parmi les toutes premières priorités de cette législature. Les progrès spectaculaires enregistrés sur le plan national appellent assez naturellement un prolongement sur l'extérieur. Je ne dirai pas que la croissance des crédits consacrés à l'aspect international de ces priorités a été à la hauteur de nos espérances. Ce n'est pas

qu'ils aient moins progressé que les années précédentes, car l'analyse, pour être complète, doit être placée dans la perspective des quinze années durant lesquelles l'action culturelle extérieure n'a guère été gâtée en termes de crédits, mais, dans la période récente, nos espérances, elles, avaient augmenté.

En 1986, les crédits d'intervention de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques augmenteront de 4,45 p. 100. Certains secteurs enregistrent, dans le cadre d'un budget rigoureux nous en conviendrons - des progrès spectaculaires. Cette augmentation sera de 60 p. 100 pour les investissements, de 14 p. 100 pour les instituts et centres culturels, de 13,10 p. 100 pour l'action artistique, de 10,25 p. 100 pour les alliances françaises, auxquelles M. Deniau a fait allusion ce matin, de 11,88 p. 100 pour le livre et l'écrit et de 11,7 p. 100 pour la radio, la télévision et le cinéma.

Évitons pourtant l'excès d'optimisme qui consisterait à nous borner à mesurer l'ampleur ou le résultat de notre action au seul critère de la dépense publique. Pourquoi ?

D'abord parce que le poids important des rémunérations masque les évolutions : la diminution souhaitée du nombre des personnels détachés, au profit de l'action audiovisuelle, se traduit nécessairement, et heureusement, par des économies. Mais le trop est l'ennemi du bien et, sur ce chapitre, je répondrai à la fois à Mme Neiertz et à M. Deniau.

Mme Neiertz a évoqué le problème de l'article 65 de la loi de finances. Le Gouvernement a été sensible aux arguments qu'elle a développés ce matin à son sujet, et je suis en mesure de vous indiquer qu'il renonce à soumettre cet article au vote du Parlement.

M. Claude Estier, président de la commission des affaires étrangères. Très bien !

M. le ministre des relations extérieures. Il est cependant bien entendu que nous rechercherons, d'ici à la fin de la session, les moyens de rétablir la cohérence entre le niveau des crédits de rémunération et l'état des textes, si possible sans modifier l'équilibre général de la loi de finances, mais en renonçant, en tout état de cause, aux économies que cet article impliquait. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre des relations extérieures. Quant à monsieur Deniau, il a traité de la situation des secrétaires adjoints. Je connais bien ce problème pour avoir eu l'occasion de m'en entretenir avec les représentants des intéressés peu après mon arrivée au ministère. Ce sont des agents de qualité auxquels je rends hommage et dont plusieurs servent au sein de mon cabinet.

Il est exact que la carrière des secrétaires adjoints est longue et que leurs perspectives de promotion ne sont pas à la hauteur des responsabilités qui leur sont confiées, à moins qu'ils ne bénéficient d'une intégration au tour extérieur, dont je rappelle qu'elle est actuellement de quatre pour neuf nominations dans le cadre des secrétaires et des conseillers. Pourtant, ils exercent souvent, notamment dans nos postes à l'étranger, les fonctions de chargé d'affaires ou de chef de poste consulaire.

Mon prédécesseur, auquel vous avez fait allusion ce matin, avait émis des propositions précises afin d'harmoniser le statut des secrétaires adjoints avec celui des agents recrutés par la voie de l'E.N.A. Ses projets n'ont pas abouti de son temps, car il n'a pas été possible de découpler le statut de ce corps pourtant spécifique à mon ministère, de celui, plus général, des attachés d'administration centrale. J'ai donc dû moi-même, après avoir reçu les représentants de ce corps, formuler de nouvelles propositions tendant à élargir le tour extérieur offert aux secrétaires adjoints en le portant de quatre à cinq pour neuf. Ce tour supplémentaire pourrait être offert à un secrétaire adjoint particulièrement méritant mais n'ayant pu accéder au grade du principalat.

Je ne désespère pas que ces propositions puissent aboutir, dans le cadre de la réflexion en cours sur la situation d'autres catégories de fonctionnaires de statut comparable. En tout cas, j'y veillerai.

L'autre raison, pour laquelle on ne peut se contenter de mesurer le résultat de notre action au seul critère de la dépense publique, tient au fait que nos services ont montré

qu'ils pouvaient, sous l'effet de la rigueur, faire plus et mieux avec moins d'argent et moins d'agents, et cela à grande échelle.

J'en prendrai un exemple frappant, celui du secteur des centres et instituts culturels.

En 1984, la subvention du département aux cent cinquante centres et instituts a diminué, de 97 millions de francs à 93 millions de francs. Néanmoins, grâce à la politique de recrutement menée depuis quelques années et à l'ouverture accrue de ces centres sur leur environnement, leur chiffre d'affaires est passé, cette même année, de 275 millions de francs à 305 millions de francs, alors que leur autofinancement était porté de 39 p. 100 à 47 p. 100.

Dans un autre domaine, j'observe que les dépenses du Mela, lors de l'inauguration de l'année de l'Inde, qui a connu au Trocadéro le succès populaire que l'on sait, ont été pour près du tiers assurées par le mécénat. Je tiens, à cet égard, à remercier publiquement puisque l'occasion m'en est donnée, les chefs d'entreprise, de plus en plus nombreux, qui m'ont fait part de leur souhait de développer les actions conjointes de cette nature, ou en matière de bourses. Je m'y emploierai pour les manifestations à grand éclat qui marqueront les années à venir.

L'an prochain, 80 millions de francs de mesures nouvelles iront - si le Parlement en décide ainsi - aux secteurs suivants :

L'action audiovisuelle recevra 26 millions de francs de mesures nouvelles pour soutenir la croissance de R.F.I., très forte depuis 1982 - c'est une magnifique réussite - pour accentuer le succès de la chaîne pilote francophone TV 5 et pour préparer le lancement du satellite de diffusion directe T.D.F. 1. Ces actions sont importantes et j'espère qu'elles annoncent et préfigurent l'agence internationale d'images qui fait encore tellement défaut pour notre influence.

Pour l'action culturelle proprement dite - échanges artistiques, instituts et centres culturels, alliances françaises, livres -, j'ai déjà évoqué les moyens supplémentaires qui y seront affectés en donnant quelques chiffres il y a un instant.

Quant à la coopération scientifique et technique, elle constitue, mesdames, messieurs, une priorité gouvernementale que j'entends développer personnellement. Compte tenu de la situation budgétaire immédiate de ce secteur, je me propose, pour assurer le meilleur usage des fonds disponibles, de rapprocher, au sein de mon département, les actuelles directions de la coopération scientifique et technique, et des affaires économiques et financières, l'une constituant, par rapport à l'autre, un prolongement naturel.

En ce qui concerne, enfin, le développement de l'action commune des pays ayant en commun l'usage de la langue française, deux échéances sont importantes : la prochaine conférence générale de l'agence de coopération culturelle et technique, pour laquelle le Gouvernement proposera à nos partenaires une candidature française - celle qui pourrait avoir leur agrément - au poste de secrétaire général. Il faudra aussi convenir avec eux de la nécessité de donner à l'agence francophone un nouveau départ, comme certains le souhaitent.

La seconde échéance sera le sommet francophone, mais il n'aura de sens que s'il constitue le rassemblement le plus large possible. J'ai donc demandé à un diplomate de haut rang de prendre, en mon nom, avec les gouvernements intéressés les contacts appropriés pour le succès de cette réunion.

Je dirai un mot, pour terminer, sur notre effort de solidarité internationale.

Nos contributions bénévoles ont été, en 1985, reconduites en francs courants et elles seront abondées, en 1986, de 8 millions sur la section I, de 20 millions sur la section II, ce qui représente une progression de 7,7 p. 100. Cet effort, mesdames et messieurs, méritait d'être souligné.

Voilà les grandes lignes du budget 1986.

Après avoir évoqué les moyens que je vous demande de mettre à la disposition de mon ministère, je voudrais maintenant dresser devant vous le tableau de la politique extérieure menée par le Gouvernement, politique dont j'ai la responsabilité depuis bientôt dix mois.

Ce n'est pas la première fois que j'ai l'honneur d'évoquer notre politique devant cette assemblée. J'en ai déjà eu l'occasion le 9 octobre et au mois de juillet dernier devant la commission des affaires étrangères. Le débat d'aujourd'hui fait suite à celui qui avait eu lieu ici même en juin 1985. Je suis

sûr que tout le monde s'en souvient. Ce dialogue, que je souhaite renouveler, continuera aussi longtemps et aussi régulièrement que vous le souhaiterez. Le Gouvernement y est prêt.

Je résumerai notre action en évoquant notre politique d'indépendance nationale qui vise à préserver l'équilibre des forces dans le monde, la construction de l'Europe, la réduction du fossé entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, enfin, l'appui que nous apportons au droit des peuples et des gens à disposer d'eux-mêmes.

Nous devons donc assurer notre indépendance nationale et préserver l'équilibre des forces dans le monde.

La France ne choisit pas l'environnement international de son action, mais ce gouvernement a la volonté de garantir chaque jour les conditions de paix, de sécurité et d'influence dont notre pays a besoin. Cet environnement, en 1985, est d'abord celui des relations entre l'Est et l'Ouest. Or cette année aura été marquée par le changement de dirigeant à la tête de l'Union soviétique et la visite en France de M. Gorbatchev, par la reprise des conversations entre Américains et Soviétiques sur les armements nucléaires et l'espace, et par la prochaine rencontre entre les dirigeants de ces deux pays à Genève.

Dans ce contexte renouvelé, la France a eu, plus qu'auparavant, à rappeler ses valeurs, ses vues, ses intérêts. Je retiendrai essentiellement trois mots pour décrire l'esprit dans lequel la France agit - dialogue, indépendance, sécurité - car ils représentent trois aspects d'une même ambition.

Notre volonté de dialogue, nous l'avons marquée sans équivoque, en accueillant à Paris M. Gorbatchev. Nous avons vu dans le choix effectué par celui-ci de notre capitale, pour son premier déplacement à l'étranger, l'illustration du rôle qui est celui de la France en Europe et dans le monde. Il montre aussi que la France, de 1981 à 1985, a su à la fois défendre ses intérêts vitaux et ses valeurs et maintenir un dialogue ouvert et constant.

Le Gouvernement entend mener l'indispensable dialogue avec l'U.R.S.S. dans la clarté. Les entretiens que le Président de la République a eus avec M. Gorbatchev ont permis d'expliquer au nouveau dirigeant de l'Union soviétique notre pays et ses conceptions, mais, surtout, notre volonté d'être nous-mêmes, sans complaisance, lorsque la sécurité de la France est en jeu ou bien lorsqu'il s'agit soit de liberté, soit de droits de l'homme. Parce que ces entretiens ont permis un échange franc et qu'ils ont confirmé l'attachement des deux pays à un dialogue ouvert et sans faux-semblant, je puis dire que ce sommet franco-soviétique a constitué un grand moment, difficile, certes, mais réussi de l'action internationale de la France. Il aura sa suite l'année prochaine à Moscou.

Comme vous le savez, M. le Président de la République a, dès le début de ce sommet, dit à son interlocuteur pourquoi la France ne pouvait accepter de conversations directes avec l'Union soviétique sur notre force nationale de dissuasion. Mais le Président de la République avait indiqué en 1983 à quelles conditions la France accepterait de se joindre à une négociation internationale de limitation des armements.

Il faudrait d'abord que l'écart entre le potentiel nucléaire français, maintenu à un niveau de stricte suffisance, et ceux de l'U.R.S.S. et des Etats-Unis, surabondants, ait changé de nature. La France y met aussi pour condition que soit préservé le régime du traité A.B.M. de 1972, qui garantit la stabilité de la dissuasion nucléaire. Enfin, aucune entreprise de désarmement ne saurait, selon nous, se limiter aux seules armes nucléaires, alors que les armements conventionnels ou chimiques conditionnent tout autant la sécurité en Europe.

Mais dans l'état actuel des choses, la sécurité de la France ne sera pas marchandée dans les calculs partiels et biaisés d'un prétendu équilibre limité à l'Europe. Le strict niveau de suffisance auquel la France arrive, au prix d'efforts qui lui coûtent, à maintenir sa force de dissuasion ne laisse pas de marge pour des limitations ou des contraintes. Au demeurant, qui menace qui ? Peut-on sérieusement reprocher à la France d'empêcher le désarmement nucléaire des principaux possesseurs d'armements ? La France ne peut accepter de servir d'alibi à qui que ce soit.

Le même souci des intérêts de la paix et de la sécurité de la France a amené le chef de l'Etat à marquer sa réserve sur les projets américains de développement d'une défense antimissiles. Nous ne contestons à personne le droit de mener des recherches qui demeurent dans le cadre des dispositions appropriées du traité A.B.M., mais la France n'a pas à

apporter son soutien à une entreprise dont les inconvénients apparaissent plus immédiatement et plus certainement que les avantages.

Dans son analyse, la France a été guidée par son attachement à la dissuasion nucléaire, seul système de sécurité susceptible aujourd'hui de garantir la paix entre les grandes puissances et qu'il serait aussi erroné que dangereux de présenter comme dépassé. Elle n'a pas jugé possible, non plus, d'admettre que l'espace, au-delà de ses usages militaires qui remplissent une fonction stabilisatrice de la dissuasion par l'observation, l'alerte, la vérification, devienne à son tour un lieu où se manifesterait la rivalité nouvelle de la course aux armements.

Est-il présomptueux, mesdames et messieurs, de penser que la France n'est jamais autant elle-même que lorsqu'elle préfère, à la force des engouements et des conformismes, la rigueur de son propre jugement ? C'est ainsi que le comprennent nos partenaires. Nos réserves sur l'I.D.S. n'ont d'ailleurs pas affaibli la confiance et l'amitié qui président à nos relations avec les Etats-Unis. Nous en avons eu la preuve hier encore.

Je rappelle aussi le succès que vient d'obtenir l'industrie française des hautes technologies, avec l'attribution d'un important contrat d'équipement de l'armée américaine en systèmes électroniques de télécommunication, contrat remporté par le système R.I.T.A.

Le retour sur cette année m'a amené à privilégier les grands moments de notre action dans le dialogue Est-Ouest. Mais ce bilan ne doit pas donner l'image d'une volonté d'équilibrer un refus signifié à l'un par une opposition signifiée à l'autre. J'ai voulu m'arrêter à ces deux cas, parce que, chaque fois, s'est manifestée notre volonté de parler avant tout, selon notre conscience, avant tout pour la France. Nous n'agissons ni par complaisance, ni par suivisme, mais dans la volonté d'assurer la défense la plus constante des intérêts de notre pays et de la paix. C'est à ce prix et à ce prix seulement qu'aujourd'hui nous pouvons être entendus dans le grand dialogue du monde.

Construire l'Europe.

Ce n'est plus un paradoxe, et chacun le reconnaît aujourd'hui, la France tire sa force et son indépendance de la construction européenne. D'abord à six, ensuite à neuf et puis à dix, aujourd'hui ou demain à douze.

Votre assemblée aura d'ailleurs à examiner prochainement trois projets de loi particulièrement importants pour l'avenir de la Communauté : le projet de loi relatif à l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal ; le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord intervenu au sein du Conseil des communautés européennes les 23 et 24 avril dernier entre les représentants des gouvernements des Etats membres et relatif au versement à la Communauté d'avances non remboursables pour 1985 ; celui autorisant l'approbation de la décision du Conseil des communautés européennes du 7 mai 1985, relative au système des ressources propres des communautés et qui vise à porter le taux de T.V.A. de 1 p. 100 à 1,4 p. 100, puis à 1,6 p. 100.

Le moment n'est pas encore venu de discuter ces textes. Ils ont été soumis ce matin au conseil des ministres qui les a approuvés. Je les présenterai et les défendrai en temps utile. Je voudrais simplement rappeler à l'occasion de ce débat que la relance européenne à laquelle nous assistons aujourd'hui n'est pas fortuite. Elle a été possible parce que l'Europe a retrouvé une marge de manœuvre politique, l'affaire des euromissiles s'étant apaisée. J'observe aussi qu'elle intervient après de règlement des contentieux - de tous les contentieux - en juin 1984, à Fontainebleau, sous la présidence française. Ce dossier, vous vous en souvenez, handicapait l'Europe depuis des années. Le dossier agricole, le dossier budgétaire, les relations avec la Grande-Bretagne, vous sont aujourd'hui réglés.

Enfin, rarement la conscience n'a été aussi vive dans les esprits de la nécessité européenne, du besoin et du désir d'Europe. Au-delà des clivages politiques, nationaux ou économiques, dans tous les domaines, la crise économique et la crise en matière de sécurité ont fait apparaître la convergence des intérêts de l'Europe.

Notre action dans ce secteur se veut à la fois ambitieuse et originale.

Ambitieux, nous le sommes, car nous voulons voir progresser l'Europe dans toutes les directions : l'Europe des citoyens, comme l'Europe de la recherche et de la techno-

logie ; le projet Euréka, qui n'a que quelques mois d'existence puisqu'il a été lancé en juillet dernier, vient de donner ses premiers fruits hier, lors de la conférence de Hanovre à laquelle j'ai pu assister avec mon collègue, M. Curien.

Notre démarche est originale parce qu'elle ne privilégie aucun mode de coopération et qu'elle encourage au contraire l'innovation dans ce domaine, par des formules très souples, entre Etats et entreprises, projet par projet, et débordant les seuls pays de la Communauté.

Voilà quels sont les principes de notre action au service de l'Europe. Il ne s'agit nullement de nier notre indépendance, mais au contraire de nous renforcer par de meilleures structures, par plus de continuité dans les dossiers, par l'expression d'une seule voix lorsqu'il s'agit de quelques grands problèmes qui touchent à la paix du monde.

Le troisième volet de cette intervention a trait à la nécessité de réduire le fossé entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement.

Je voudrais évoquer à ce sujet, une fois encore devant vous, mesdames, messieurs, le dramatique problème de l'endettement du tiers monde.

Nul ne prétend plus que la question de la dette puisse être réglée de façon mécanique par l'octroi d'allègements à court terme et par la baisse du niveau de vie dans les pays les plus pauvres. Mes récents déplacements, dans le tiers monde, en Afrique et en Amérique latine, ont fini de me convaincre de la nécessité et de l'urgence de l'action.

Le sort des créanciers et des débiteurs est intimement lié et une solution ne peut être trouvée sans un partage du fardeau entre les uns et les autres. Tous les systèmes internationaux, quels qu'ils soient, reposent sur la confiance, mais le fardeau des pays endettés est tel qu'il nous faut alléger dans le temps sous peine de rendre impossibles à la fois l'assainissement de leurs économies et la survie du système économique et financier dans lequel nous vivons. (*Très bien sur les bancs des socialistes.*)

Il n'est pas concevable, il n'est pas convenable que des pays en développement puissent avoir pour seul horizon, durant les quinze ou vingt années qui viennent, la récession ou la stagnation. Cela représenterait je le dis avec solennité une trop grave menace non seulement pour le système économique mondial, mais aussi pour la démocratie, voire pour la paix dans le monde. Aussi, ne puis-je que redire ici ce que la France a affirmé à chacun des sommets des sept grands pays industrialisés et en d'autres circonstances : il n'y a pas et il n'y aura pas de solution durable au problème de la dette sans un retour à une croissance élevée, sans une organisation des marchés de matières premières, sans un meilleur respect des règles du commerce international, sans une réforme du système monétaire qui garantisse davantage de stabilité aux monnaies des pays concernés.

Pour aider les pays endettés, notamment les plus pauvres, afin qu'ils renforcent les structures de leur économie et qu'ils créent les bases d'un développement soutenu, il faut que les grands organismes financiers mondiaux augmentent leurs aides. Des financements d'origine publique sont indispensables pour compléter, et parfois remplacer, les financements d'origine privée. A cet égard, la France propose depuis plusieurs années une augmentation des ressources de la Banque mondiale, une meilleure articulation entre la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, une augmentation des liquidités internationales sous forme de droits de tirages spéciaux. Un accord se dessine, aujourd'hui même, chez les pays riches jusqu'à présent réticents, pour accroître le rôle et augmenter les capacités d'intervention de la Banque. Les Etats-Unis eux-mêmes me semblent avoir évolué et je me réjouis de cette évolution à laquelle nous ne sommes pas étrangers ; j'espère qu'elle se traduira rapidement dans les faits.

Mesdames, messieurs, m'acheminant vers ma conclusion, je tiens à évoquer maintenant le droit des peuples et des gens à disposer d'eux-mêmes, autre thème de mon intervention.

J'ai eu l'occasion de rappeler à plusieurs reprises devant vous notre engagement en faveur des droits des peuples et des gens à disposer d'eux-mêmes, des droits de l'homme et des citoyens.

Oui, ne vous en déplaise, monsieur Deniau, la défense des droits de l'homme fait partie de l'action de la France tournée vers l'extérieur, même si cela doit coûter quelque argent au budget de mon ministère.

Cet engagement se manifeste par le soutien sans relâche que nous apportons aux hommes et aux femmes en butte aux persécutions, partout dans le monde.

Le Président de la République et le Gouvernement sont intervenus en faveur du professeur Sakharov, prix Nobel de la paix en U.R.S.S., de Nelson Mandela en Afrique du Sud.

Il a organisé, le 30 mai 1985, le carrefour, que vous avez critiqué, sur les droits de "l'homme et de la liberté, et invité à cette occasion un autre prix Nobel de la paix, Lech Walesa, à venir en France, « lieu naturel d'un débat » sur les droits de l'homme.

Cette action publique n'est que la partie émergée de l'iceberg. Elle se double d'une lutte quotidienne pour la libération des détenus, la grâce des condamnés, l'autorisation d'asile ou le droit de retour, la réunion des familles. C'est ainsi que nous avons pu obtenir la libération de détenus politiques, comme Armando Valladares ou Breyten Breytenbach, et plus récemment contribuer à celle de Mlle Duarte, la fille du président du Salvador, que j'ai rencontrée personnellement il y a quarante-huit heures et qui m'a exprimé sa reconnaissance à l'égard de notre pays.

Enfin, je ne voudrais pas conclure cet exposé sans évoquer devant vous le sort de Marcel Carton, de Marcel Fontaine, de Jean-Paul Kaufmann et de Michel Seurat, otages français à Beyrouth.

Notre espoir est que, grâce à l'action de tous, celle du Gouvernement, celle des familles, des comités de soutien et de tous ceux qui accompagnent ces efforts, nos quatre compatriotes puissent bientôt être libres ; leur libération est notre seul but.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je viens de rappeler devant vous - me réservant de revenir sur des points plus précis au cours du débat - les lignes de force de notre action extérieure. Le projet de budget, dont je vous indiquais tout à l'heure qu'il est un budget volontariste au service de cette action, en donne les moyens. Même si je ne me dissimule pas que sur tel aspect - je pense notamment aux crédits de notre action culturelle - il n'est pas encore à la hauteur de nos espoirs et de nos ambitions, parce qu'il est un budget des temps difficiles, un budget économe des deniers de l'Etat. Mais il reste à la hauteur des devoirs de mon ministère. C'est donc en toute sérénité, mesdames, messieurs, que je vous demande de le soutenir et de l'adopter. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

(M. Philippe Séguin remplace M. Philippe Marchand au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN, vice-président

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.

M. Christian Nucci, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je tiens tout d'abord à remercier les rapporteurs qui ont présenté les orientations du budget de la coopération et du développement de manière rigoureuse, sans occulter les aspects particulièrement difficiles d'un budget marqué, lui aussi, par la rigueur, comme le rappelait à l'instant M. le ministre des relations extérieures.

Le projet de budget soumis aujourd'hui à votre assemblée constitue une composante essentielle de l'aide publique française au développement. Il est l'occasion de procéder à l'évaluation de notre politique de coopération.

Si vous le permettez, je commencerai par trois remarques générales : l'aide française poursuit en 1986 la croissance entamée en 1981 ; elle renforce son poids dans les instances multilatérales ; elle se rééquilibre au bénéfice de mon département.

Dès le début de la législature, l'aide au développement est devenue une priorité essentielle de notre politique extérieure. La France était, en 1980, dans la moyenne des pays occidentaux donateurs. Elle se devait de donner l'exemple d'un effort soutenu.

Cet effort a été accompli : de 10 milliards de francs en 1980, représentant 0,36 p. 100 du produit intérieur brut français, notre aide publique, hors départements et territoires

d'outre-mer, devrait atteindre, en 1986, 27 milliards de francs, soit 0,56 p. 100 du P.I.B. Avec 170 p. 100 d'augmentation, peu de postes de nos dépenses publiques ont, vous en conviendrez, bénéficié d'une telle priorité depuis cinq ans. Si l'objectif de 0,70 p. 100 du P.I.B. est encore devant nous, une bonne part du chemin a déjà été accomplie.

Le Président de la République avait également annoncé que 0,15 p. 100 du P.I.B. serait consacré aux pays les moins avancés, les P.M.A., ceux dont les 300 millions d'habitants n'ont pas cinq francs par jour pour vivre. Cet objectif ambitieux a été atteint en 1984, avec un an d'avance. L'aide aux P.M.A. ne représentait en 1981 que 0,09 p. 100 de notre P.I.B., et la moyenne des pays donateurs stagne encore aujourd'hui à 0,08 p. 100.

Si j'insiste sur ces chiffres, c'est qu'ils sont ceux que la collectivité internationale mesure, compare, dissèque, analyse. La France est plus forte d'avoir su mobiliser des moyens à la hauteur de ses responsabilités politiques.

Elle est désormais le premier grand pays industrialisé pour l'aide au développement, devançant la République fédérale d'Allemagne depuis 1984. Laissez-moi penser, mesdames, messieurs les députés, que ce résultat, ce record devrais-je dire, en vaut beaucoup d'autres.

La France est également plus forte d'avoir retrouvé sa place dans les enceintes internationales du développement. Nos participations aux agences et financements multilatéraux atteindront, en 1986, 30 p. 100 de notre aide ; c'est l'objectif que s'était fixé le Gouvernement en 1982.

La France accroît ainsi son poids au sein d'organismes qui distribuent le quart de l'aide internationale.

La contrepartie de l'effort consenti est, par exemple, dans la signature de la convention de Lomé III. L'augmentation de près de 60 p. 100 de ses moyens par rapport à Lomé II s'explique par l'effet d'entraînement sur nos partenaires de l'engagement politique et financier de la France.

La France, plus forte, est aujourd'hui plus écoutée dans ses analyses sur le développement. J'en donnerai quatre exemples.

Dans les relations politiques - premier exemple - les pays d'Amérique latine, de retour à la démocratie, se tournent d'abord vers notre pays et notre coopération. L'intérêt que suscite cette coopération en Afrique australe, et l'écho qu'a eu l'éligibilité de l'Angola et du Mozambique au fonds d'aide et de coopération me confortent dans le bien-fondé de notre politique.

Deuxième exemple : nos analyses sur les limites de l'approche du F.M.I. sont entendues. Peut-on en effet ne parler qu'ajustement à une Afrique sub-saharienne qui a vu son revenu par habitant baisser de 16 p. 100 depuis 1980, alors même que le service de sa dette quadruplait ? Lors de la réunion de Séoul, en octobre dernier, l'accord s'est fait sur la nécessité de renforcer le rôle de la Banque mondiale en intégrant la dimension du développement dans les programmes d'ajustement.

Troisième exemple : la priorité que nous attachons au développement rural, l'accent mis sur la recherche, et la lutte contre la désertification sont de plus en plus largement partagés. Le rôle de la recherche française au service du développement est internationalement reconnu. Ses crédits dépasseront les deux milliards de francs en 1986, contre un milliard seulement en 1982.

Elue en juin 1985 à la présidence du Conseil mondial de l'alimentation, qu'assure M. Nallet, la France dispose d'une enceinte de choix pour faire avancer la réflexion dans le domaine agricole et alimentaire. La conférence mondiale sur la forêt, organisée à Paris à l'initiative du Président de la République au début de 1986, constituera également une impulsion décisive.

Dernier exemple : la France a su affirmer et faire partager sa priorité africaine. La plupart des bailleurs de fonds sont désormais convaincus que l'Afrique constitue bien le premier défi au développement. La mise en place du fonds spécial pour l'Afrique, à l'initiative de notre pays, en témoigne.

La France tient aujourd'hui un discours plus clair et plus crédible. L'effort qu'elle consent lui permet d'être mieux entendue dans les relations politiques, sur les problèmes économiques et sur la dette, sur les priorités sectorielles et géographiques de l'aide au développement.

Le troisième axe de notre aide publique en 1986 est un certain rééquilibrage de nos instruments bilatéraux.

A l'issue d'une évaluation de nos perspectives d'aides en 1986, le Premier ministre a accordé au budget de la section II 250 millions de mesures nouvelles. Son augmentation atteindra ainsi, en 1986, 4,65 p. 100 pour les crédits civils figurant dans l'aide publique au développement. L'augmentation est supérieure à celle d'autres postes budgétaires de notre aide bilatérale, notamment - je réponds là en partie aux préoccupations de M. le rapporteur Alain Vivien - les prêts du Trésor ou ceux de la Caisse centrale de coopération économique.

Cette priorité est cohérente avec les orientations qualitatives de notre coopération en faveur de l'Afrique, des P.M.A., et des dons par rapport aux prêts. Ces mêmes orientations justifient que le F.A.C. se voie confirmé comme l'un des outils essentiels de l'aide française. Je sais - vous l'avez souligné, monsieur Vivien, monsieur Bernard - toute l'importance que les parlementaires, qui siègent à son comité directeur, lui reconnaissent.

J'ai noté aussi votre souci de voir les parlementaires siéger au conseil de surveillance de la caisse centrale de coopération économique. C'est une préoccupation qui nous est commune. Espérons que le ministère de l'économie et des finances se montrera un jour plus ouvert à cette proposition.

Globalement, le fonds d'aide et de coopération maintient ses autorisations de programme et augmente sensiblement ses crédits de paiement. Nous aurons certainement l'occasion d'en discuter plus tard.

Je voudrais maintenant insister sur deux axes du projet de budget pour 1986 : d'une part, le décloisonnement de nos moyens qu'il traduit, d'autre part, la mobilisation des hommes et des énergies qu'il devrait, à mon sens, faciliter.

Le décloisonnement de nos moyens est d'abord géographique.

La réforme, en 1982, de la coopération a marqué son ouverture sur l'ensemble des pays en développement. Trois ans après, il apparaît que cette ouverture a enrichi notre approche sans affaiblir nos priorités.

Nos partenaires privilégiés, ceux qui sont éligibles au fonds d'aide et de coopération, recevront en 1986 les quatre cinquièmes des crédits qui vous sont soumis. Ils bénéficieront en particulier de la priorité accordée aux concours financiers qui augmentent de 11 p. 100, et de la reconstitution des moyens du F.A.C.

Les crédits moindres que mobilisent les autres pays traduisent des formes différentes et originales de coopération ; ils ne sont nullement la marque d'un désintérêt. Le voyage que je viens d'accomplir au Nord-Yémen, en Inde et en Indonésie en témoigne.

Parmi ces pays, des moyens accrus iront notamment, bien sûr, au Maghreb, à l'Afrique « hors camp » et particulièrement aux pays de la ligne de front, à l'Inde, à l'Indonésie, à l'Argentine, au Pérou et à l'Uruguay.

Le décloisonnement de nos moyens se marque également par un rééquilibrage sensible de nos instruments.

Pour la deuxième année consécutive, les dépenses d'assistance technique diminueront en 1986.

Permettez-moi de revenir quelques instants sur le choix courageux mais nécessaire, de la déflation effectué depuis trois ans.

Choix courageux, puisque, entre les rentrées scolaires de 1983 et de 1986, près de 6 000 postes de coopérant auront été supprimés. Et cela dans une période d'augmentation des moyens de l'aide française qui aurait pu autoriser toutes les fuites en avant.

Mais choix nécessaire, négocié avec des partenaires soucieux d'offrir des débouchés à de jeunes élites, que nous avons nous-mêmes formés. Soucieux également de limiter la charge, pour eux, de notre assistance technique. A titre d'exemple, un pays comme la Côte-d'Ivoire avait vu cette charge multipliée par trente entre 1967 et 1981 !

La déflation n'empêche pas le redéploiement géographique de notre assistance technique : nous avons pu, par exemple, ouvrir en dix-huit mois soixante-dix postes civils au Tchad, et trente en Guinée. Je répondrai ce soir aux questions que M. Deniau a posées en ce qui concerne notre assistance à la Guinée.

La déflation renforce nos autres instruments : en 1986, le budget, hors assistance technique directe, augmentera de presque 9 p. 100. Cela est important à un moment où nous

voulons assurer, avec nos partenaires du Sud, un véritable transfert de technologie qui ne saurait s'effectuer sans la formation indispensable des hommes.

Les coopérants sont aujourd'hui moins nombreux, mais mieux formés, plus mobiles. Ils sont rassurés sur leurs possibilités de reclassement et sur le statut que leur reconnaît la collectivité nationale : 7 000 d'entre eux ont été titularisés depuis 1981. Il est vrai, monsieur Alain Vivien, que certains décrets n'ont pas encore été publiés. Nous y veillons ; Roland Dumas a déjà saisi le Premier ministre pour que les ministères techniques interviennent le plus rapidement possible. En effet, il est tout à fait normal que ces Français qui, pendant des années, ont servi les intérêts de notre pays en coopération soient assurés de trouver en France de bonnes conditions de réinsertion, de réintégration.

Nos coopérants sont enfin plus efficaces et mieux motivés grâce à la négociation précise avec les Etats bénéficiaires des profils et des objectifs de leurs postes.

La déflation est de plus en plus comprise pour ce qu'elle est : un indice du succès de l'action de nos coopérants depuis vingt-cinq ans.

Le décloisonnement de nos instruments de coopération se traduira enfin en 1986 par une nouvelle nomenclature - les parlementaires l'ont souhaité - qui regroupera sur un chapitre unique invitations, bourses, missions d'experts ou subventions.

Cette simplification a une logique politique profonde. M. Roland Bernard l'avait évoquée lors de son audition par votre commission des affaires étrangères. Elle est le complément naturel d'une coopération qui s'organise à partir d'une programmation et non pas autour de moyens. Elle facilitera la poursuite de la déconcentration de notre action, avec la création en 1986 d'une enveloppe de moyens indifférenciés à la disposition de nos ambassades.

Le second axe de ce budget est la mobilisation des énergies qu'il devrait faciliter. Cette mobilisation est d'abord celle des agents de mon département.

L'année 1986 marquera la maturité de notre programmation interne par projet et programme. Négociée d'août à décembre, suivie en réalisation sur informatique, elle permet à chacun, en assistance technique, dans nos ambassades ou en administration centrale, de resituer son action, de la suivre et de l'évaluer dans le cadre plus global de notre politique de coopération.

Je voudrais à cette occasion saluer, à travers l'exemple de la cellule interministérielle d'urgence et de veille créée cette année au sein de mon département, l'efficacité que peuvent avoir des fonctionnaires motivés, passionnés même, ayant des missions précises et les moyens de les remplir, qu'ils agissent sur le terrain ou au sein de l'administration centrale.

Mille tonnes d'aide alimentaire distribuées à bonne date, ce sont des hommes, des femmes et des enfants sauvés de la faim, mille tonnes qui arrivent aujourd'hui, alors qu'il pleut sur le Sahel, alors que l'on assiste à la chute des cours sur les marchés locaux et que des paysans, découragés, renoncent à semer pour l'année suivante.

Au 31 décembre 1984, tous les accords de la France avec les Etats bénéficiaires de notre programme d'aide alimentaire 1985 étaient signés. A compter du 25 janvier, les céréales étaient embarquées. En juillet, 200 000 tonnes étaient déjà livrées aux lieux mêmes de distribution. Aujourd'hui, tout a été livré en temps et en heure.

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. C'est un travail remarquable !

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Au moment où tant de critiques sont formulées sur la manière dont l'aide alimentaire est acheminée par la France et par la Communauté économique européenne, je souhaitais rappeler ces chiffres qui peuvent être vérifiés auprès de nos partenaires du Sud.

C'est largement grâce à cette efficacité que la famine a pu être évitée dans les huit pays francophones du Sahel. La coordination permise par la cellule d'urgence a conduit à regrouper en 1986 sur mon budget l'ensemble des dépenses de transport de l'aide alimentaire française.

Mais la mobilisation des hommes et des énergies doit bien sûr dépasser le cadre des interventions de l'Etat : le budget de 1986 confirme l'ouverture de la coopération vers ceux que l'on a pu appeler « les nouveaux acteurs du développement ».

Les organisations non gouvernementales en font bien entendu partie. Leurs subventions augmenteront en 1986 de 6,4 p. 100, plus donc que l'ensemble du budget. Le triplement de ces subventions depuis 1981, la qualité des travaux de la commission « coopération et développement », qui réunit ces organisations et les pouvoirs publics, font que la coopération et les O.N.G. sont aujourd'hui de véritables partenaires.

L'appui au volontariat est complémentaire de celui aux O.N.G. Dans un sondage récent, neuf jeunes sur dix se disaient prêts à partir en coopération au service du tiers monde. Cet enthousiasme est précieux, il doit être utilisé.

Des mesures ont été prises facilitant le départ des femmes et celui des jeunes agriculteurs comme volontaires du service national actif.

M. Michel Lambert. Très bien !

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Le budget de 1986 prévoit une augmentation de 21 p. 100 des subventions aux volontaires du développement. Elle financera - c'est un point particulièrement sensible - une nouvelle allocation de réinsertion des volontaires des O.N.G. ayant servi en coopération. Elle permettra également l'aboutissement du projet des « volontaires européens du développement », qu'a évoqué M. Alain Vivien, et qui est conduit avec les O.N.G. et nos partenaires allemands dans un premier temps. Les premiers volontaires partiront sur le terrain au début de 1986.

J'ai souvent insisté sur l'importance de la coopération menée par les régions, les communes, les départements. J'ai annoncé pour 1986 une enveloppe spécifique de 25 millions de francs pour ces actions. Un certain nombre d'entre vous sont très sensibilisés à ces problèmes : M. Alain Vivien, M. Stasi, M. Roland Bernard et d'autres encore. Qu'ils soient assurés que, dans ce domaine, je souhaite aller le plus vite et le plus loin possible.

Une partie des crédits figurent sur un nouvel article du budget consacré à la coopération décentralisée. Le reste sera imputé sur le fonds d'aide et de coopération. Cette enveloppe complète le mécanisme de la bourse des projets, lieu de dialogue, de rencontre technique et financière entre demandeurs et offreurs de projets qui, mise en place au début de l'année, est désormais opérationnelle.

Le monde de la production s'ouvre également de plus en plus aux problèmes du développement.

La coopération peut beaucoup apporter aux entreprises, en fournissant le volet d'assistance technique qui crédibilise un contrat, en développant la coopération scientifique, base de la coopération industrielle de demain, en usant aussi de sa responsabilité de bailleur de fonds pour amender les mauvais projets, qui nuisent à nos partenaires du Sud mais finalement aussi, à terme, à nos industriels.

Les entreprises peuvent également beaucoup apporter à la coopération. En matière de développement, le dialogue de producteur à producteur est dans bien des cas irremplaçable.

Une communication au conseil des ministres et plusieurs mesures sont en préparation en ce sens ; les moyens correspondants figurent dans le projet de budget 1986 qui vous est soumis.

La coopération est l'affaire de tous, des associations, des élus, des paysans, des artisans, des entreprises. C'est l'affaire des retraités, désireux de mettre leur expérience au service du tiers monde, comme des jeunes fondamentalement altruistes et attirés par les cultures du Sud.

Je conçois d'abord l'action de mon département comme la mobilisation mais aussi la coordination de toutes ces énergies, ainsi que l'a dit M. Denis ce matin. Coordination, car le développement est chose trop grave pour supporter l'amateurisme ou l'improvisation. Mais surtout mobilisation, car chaque parcelle d'enthousiasme et de générosité doit pouvoir être encouragée et valorisée. Cela exige des instruments souples, des priorités claires et des moyens. Je crois, mesdames, messieurs les députés, qu'il aura été à l'honneur de cette législature de se donner les uns et les autres.

On fait en ce moment beaucoup de bruit autour de pseudo-projections démographiques qui sont racistes et dont les auteurs tentent de diviser notre collectivité nationale en communautés irréductibles.

Je voudrais, pour conclure, citer d'autres chiffres qui ouvrent notre horizon au lieu de le réduire.

Aujourd'hui, de l'autre côté de la Méditerranée, vivent 600 millions d'Africains. Dans soixante ans, ils seront 2 milliards. Seront-ils nos partenaires ou des assistés ? Le défi du développement sera gagné ou perdu par notre génération et celle de nos enfants.

A chaque enfant qui tombe,
Qui meurt loin des yeux de l'Occident,
Notre ciel devient plus sombre
Et notre avenir moins grand.

Ainsi s'exprime le poète.

Ce défi doit être relevé, le Gouvernement continuera à s'y employer en affirmant plus nettement encore le rôle de la recherche dans le développement, en poursuivant la mobilisation de nouveaux acteurs en faveur de la coopération, en visant à réconcilier l'action humanitaire indispensable et la coopération économique, en valorisant enfin la dimension culturelle fondamentale des relations entre pays du Nord et pays du Sud.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, les grandes lignes de ce budget que je vous demande d'adopter. C'est un budget qui essaye de concilier l'émotion et la passion et qui se veut avant tout novateur, souple et solidaire. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.

Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, pour le secrétaire d'Etat aux affaires européennes, la discussion budgétaire présente un caractère un peu particulier. N'ayant pas à proprement parler de budget à défendre, je souhaiterais évoquer devant vous certaines questions que n'a pu traiter M. le ministre des relations extérieures.

Pour ce faire, mon intervention prendra la forme d'une réponse aux rapporteurs, Mme Nevoux et M. Zeller, qui ont consacré leurs excellentes interventions à l'Europe, ce dont je les remercie.

Je voudrais montrer à M. le rapporteur Zeller que son appréciation sur une prétendue position attentiste de la France dans les affaires européennes n'est nullement fondée. Certes, on ne peut pas toujours assurer la présidence du conseil des ministres de la Communauté comme nous l'avons fait pendant le premier semestre de 1984. Cependant, l'année 1985 a été fort remplie et la France a continué à jouer un rôle de premier plan.

Je répondrai à trois questions soulevées par le rapporteur de la commission des finances et qui sont relatives au budget communautaire, à l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal et à la réforme des institutions.

Sur le budget communautaire, et notamment sur notre contribution, il faut être précis et comparer ce qui est comparable. Monsieur le rapporteur de la commission des finances, lorsque vous comparez notre contribution pour 1986 à celle de 1985, il faut prendre les chiffres de cette année dans leur globalité, c'est-à-dire qu'il faut ajouter aux ressources propres les avances résultant de l'accord intergouvernemental pour 1985. Dès lors la progression n'est plus de 20 p. 100, mais de 11 p. 100. C'est beaucoup, mais c'est moins que vous ne le dites.

M. Adrien Zeller, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires européennes. Me permettez-vous de vous interrompre, madame le secrétaire d'Etat ?

Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Zeller, avec l'autorisation de Mme le secrétaire d'Etat.

M. Adrien Zeller, rapporteur spécial. Madame le secrétaire d'Etat, sans polémiquer je voudrais vous demander si vous estimez que les crédits inscrits dans le budget pour 1986 vont suffire. J'avais tenté de démontrer qu'une rallonge serait nécessaire.

Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat. Accordez-moi un instant pour vous répondre, car j'ai prévu d'évoquer ce point un peu plus loin dans mon intervention.

Quant au solde entre ce que nous versons et ce que nous recevons, vous avez dit que, sans créer de drame, vous invitiez le Gouvernement à le surveiller. Comme vous, nous sommes vigilants. Cependant, devons-nous réactiver l'idée perverse du juste retour ? Nous ne le pensons pas, et vous non plus d'ailleurs. En outre, vous remarquerez que nous finançons des dépenses d'aide au développement et de fonctionnement qui ne reviennent à aucun autre Etat membre de la Communauté. Nous devons continuer dans cette voie.

Enfin, d'après les statistiques officielles de la Communauté, la France a le troisième P.I.B. par habitant, après le Danemark et la République fédérale d'Allemagne. Nous sommes donc inévitablement amenés à faire preuve de solidarité. En quelque sorte, nous devons nous habituer à être contributeurs nets. C'est la contrepartie de notre relative bonne santé économique par rapport à nos partenaires.

Quant à la prétendue insuffisance des crédits budgétaires pour financer la Communauté, je vous rappelle que le montant inscrit dans la loi de finances initiale est provisionnel. Il est fondé sur une estimation puisque la procédure budgétaire communautaire n'est pas encore achevée. D'ores et déjà, l'enveloppe prévue nous paraît raisonnable et suffisante.

En ce qui concerne le chèque britannique, monsieur Zeller, vous avez exprimé la crainte que la formule choisie ne nous soit défavorable. La compensation n'est pas une invention du conseil européen de Fontainebleau. L'idée est née en 1980. Mais le conseil de Fontainebleau s'est attaché à trouver une formule claire, simple, qui évite que le débat budgétaire ne soit pollué par la question britannique et que la politique agricole commune soit remise en cause, ou tout au moins menacé chaque année.

Cette formule est-elle défavorable à la France ? Nullement !

Premièrement, le calcul d'une compensation par la dépense ou par la recette, en montants nets, ne change pas le solde de la France. Il ne modifie que le volume total du budget communautaire.

Deuxièmement, pour comparer 1980 et 1985, comme vous le faites, il faut partir de bases comparables. Pour 1980, la compensation en recettes a été de 1 175 millions d'ECU, et non de 940 comme vous l'indiquez dans votre rapport. Pour 1985, elle est de 1 400 millions d'ECU. Elle a donc augmenté de 20 p. 100, alors que le budget augmentait de 70 p. 100. Elle représentait près de 10 p. 100 du budget en 1980, elle n'en représente plus que 5 p. 100 en 1985. Vous voyez que la formule choisie à Fontainebleau, qui faisait suite à une négociation difficile, est heureuse. Il n'y a eu aucune concession française aux Britanniques à cette occasion.

Enfin, en matière budgétaire, la situation est meilleure que l'an dernier. Globalement, en effet, le contexte était sombre. Le Parlement européen avait rejeté le projet de budget pour 1985 et le Conseil des ministres n'avait pu parvenir à un accord sur les ressources supplémentaires à mettre en œuvre.

Aujourd'hui, les perspectives sont plus encourageantes. Des ressources supplémentaires ont pu être dégagées pour financer le budget de 1985 et le système des ressources propres a été modifié afin de porter le plafond des versements T.V.A. de 1 p. 100 à 1,4 p. 100. Vous aurez à vous prononcer très prochainement sur ces deux décisions, ainsi que vient de vous l'indiquer M. le ministre des relations extérieures.

C'est donc dans un contexte nettement plus favorable, plus sain, que nous abordons l'année 1985, qui sera marquée par deux innovations : l'application de la discipline budgétaire et l'élargissement de la Communauté.

L'élargissement de la Communauté, qui sera effectif au 1^{er} janvier 1986, m'amène à évoquer la deuxième question qui a retenu particulièrement votre attention. Cet élargissement, je ne l'évoquerai que sur un point puisque nous reparlerons de ce problème à l'occasion du débat sur la ratification du traité d'adhésion. Il s'agit des programmes intégrés méditerranéens.

La situation n'est pas si sombre que vous le craignez, monsieur le rapporteur.

D'abord, si les P.I.M. existent, ce n'était pas acquis à l'avance, ni même l'an dernier. Cela l'a été en mars 1985.

Ensuite, la règle du jeu, c'est-à-dire le règlement cadre, qui a fait l'objet de dures négociations, est rédigée de telle manière qu'elle permet à la France de jouer correctement ses cartes. Cela non plus n'était pas acquis, et nous sommes

maintenant en partie rassurés. Nous pouvons raisonnablement espérer que nos programmes seront pour une bonne part acceptés par la commission.

Enfin, sur le plan budgétaire, vos craintes paraissent excessives. En effet, le règlement cadre sur les P.I.M. prévoit une ligne additionnelle au fonds structurel, dotée de 1,6 milliard d'ECU sur sept ans, soit 230 millions d'ECU par an.

Le projet de budget pour 1986 retient à ce stade un montant de 230 millions d'ECU en crédits d'engagement et de 85 millions d'ECU en crédits de paiement. Ce sont ces 85 millions d'ECU en crédits de paiement qui suscitent vos inquiétudes, voire vos critiques. Ils vous paraissent insuffisants, mais ils sont acceptables si l'on considère que l'essentiel est l'inscription, dès la première année, de crédits d'engagement suffisants, ce qui est le cas : 230 millions d'ECU. D'ailleurs l'état actuel de préparation des programmes ne permettrait pas de financer effectivement des travaux pour un montant supérieur à ces 85 millions d'ECU prévus au titre de 1986. Les premiers programmes seront soumis à la commission au mois de janvier et je crois savoir que la France sera dans les tout premiers pays à être en mesure d'en présenter, ce dont je me félicite. La commission a reconnu qu'elle ne pouvait pas approuver ces projets sans une étude longue et approfondie. Elle n'a donc pas contesté les montants retenus dans le projet de budget. En revanche, il faudra veiller à ce que les crédits d'engagement et de paiement augmentent ensuite rapidement, afin de ne pas accumuler de retard dans la réalisation des programmes par rapport à la date de l'élargissement.

Le troisième point que vous avez évoqué, monsieur le rapporteur, concerne la grande question de la réforme des institutions. C'est un problème ancien puisque, dès 1957, on remettait en chantier les institutions communautaires. C'est également une question d'actualité, car l'élargissement de la Communauté à douze pays membres rend encore plus urgente l'amélioration de son fonctionnement.

La réforme, dont on parle depuis très longtemps, connaît actuellement une phase d'accélération.

Je rappellerai sommairement l'importance que nous attachons au projet de traité du Parlement européen. Il y a quelques mois encore siégeait le comité Dooge, mis en place par le conseil européen de Fontainebleau et auquel participait notamment notre compatriote, M. Maurice Faure. Enfin, au conseil européen de Milan, a été décidée, à la majorité de sept pays contre trois, la réunion d'une conférence intergouvernementale. C'était une première dans la vie de la Communauté. Cette conférence intergouvernementale, qui travaille depuis plusieurs mois maintenant, est chargée de la réforme du traité de Rome. Parallèlement, un comité politique se penche sur l'institutionnalisation de la coopération politique, qui n'est jusqu'à présent qu'une création purement empirique.

Il faut reconnaître que, depuis le sommet de Milan, les travaux ont démarré lentement. Cependant, il y a des éléments favorables. D'abord, les trois pays qui s'étaient déclarés hostiles à la réunion de la conférence intergouvernementale y participent et font même des propositions. Certes, leurs déclarations ne sont pas toujours encourageantes, mais ils sont toujours partie prenante et hésiteront à bloquer la procédure de réforme du traité. Par ailleurs, au fil des semaines, les priorités apparaissent, ce qui permet de sélectionner les points sur lesquels il pourra y avoir une avancée.

Pour la France, quels sont les axes prioritaires ? J'en retiendrai quatre.

Premier axe : aller vers l'union européenne. C'est dans la ligne de la déclaration de Stuttgart et cela a été confirmé au sommet de Fontainebleau. Il nous semble important, en effet, de regrouper dans une même entité l'acquis de la communauté et la pratique de la coopération politique, qui regroupe elle-même la politique étrangère et la sécurité européenne. Cette entité nouvelle que sera l'union européenne consolidera l'image de l'Europe dans le monde et renforcera sa capacité économique et politique.

Deuxième axe : un grand marché intérieur. Ce n'est pas une priorité proprement française puisqu'elle a recueilli l'unanimité des pays représentés au sommet de Milan. C'est donc l'un des thèmes les plus importants.

Il serait trop long d'entrer dans les détails, mais, sur de nombreux points, apparaissent d'ores et déjà de larges convergences de vue.

L'approche française présente cependant quelques particularités. Nous avons en effet, depuis toujours, une conception large du marché intérieur. Il doit s'agir non seulement d'ouvrir les frontières, de supprimer les obstacles aux marchandises, aux services, aux capitaux et aux personnes, mais encore de mettre en place une politique monétaire, une politique sociale, de façon à créer un environnement juridique homogène, cohérent, qui permette aux entreprises de travailler dans la Communauté dans des conditions aussi semblables que possible, quel que soit leur pays d'origine. Ce n'est pas une nouveauté, je le répète, mais il convient de le réaffirmer à ce stade des travaux de la conférence intergouvernementale.

Une date butoir est fixée et sera probablement confirmée à l'issue de la conférence intergouvernementale. Le marché intérieur devrait être achevé en 1992.

Troisième axe de nos propositions : le renforcement des institutions.

Il est important, en effet, d'associer davantage le Parlement au processus de décision et de doter la commission de moyens plus rapides et plus modernes pour exécuter les décisions. Le conseil doit pouvoir améliorer son fonctionnement intérieur et, notamment, accélérer la prise de décision. Dans un certain nombre de cas qui restent à déterminer, il faudra donc que nous passions de la décision prise à l'unanimité à la procédure du vote à la majorité qualifiée.

Enfin, quatrième et dernier axe : les domaines d'action.

Il est important, en effet, que la Communauté puisse intervenir dans de nouveaux domaines qui n'avaient pas été pris en considération dans le traité de Rome.

Il en est ainsi de la technologie. Cela ne signifie pas que la Communauté aurait le monopole des interventions, mais il est bon qu'elle puisse jouer un rôle dans ce secteur en plein développement et essentiel pour l'avenir des pays d'Europe.

C'est le cas également pour l'environnement. Il y a déjà eu des interventions communautaires dans ce domaine. Il faut les conforter. Les Français y sont attachés. D'autres pays le sont peut-être encore plus que nous.

Dans le domaine de la culture, il faut savoir quelles seront les modalités d'intervention de la Communauté. Il y a également le domaine de la santé.

Dans ces domaines, il y a déjà eu des interventions de la Communauté, mais l'ensemble des observateurs - en tout cas les Français - estiment qu'il faut clarifier la situation et les rendre plus officielles et plus simples.

Si ces champs nouveaux sont ouverts à l'action communautaire, il faudra très probablement - c'est en tout cas une proposition que nous faisons - inscrire dans le traité une formule de différenciation permettant à ceux des pays qui veulent mener une action ensemble dans ces domaines nouveaux de le faire, même si d'autres pays ne s'estiment pas, au moins provisoirement, en mesure d'aller de l'avant. Cette formule de différenciation serait une nouveauté et permettrait aux pays en avance de conserver cette impulsion sans être entravés par les retards - espérons-le, momentanés - de certains de leurs partenaires.

A côté de ces grands axes de la réforme des institutions communautaires, le comité politique travaille. Le Conseil européen de Luxembourg examinera au mois de décembre le domaine de la coopération politique. Notre objectif, en effet, est d'institutionnaliser cette création empirique qu'est la coopération politique.

Elle aura deux volets : la politique extérieure - comment avancer vers des positions communes ? Comment améliorer la concertation entre gouvernements ? - et la sécurité européenne.

J'ai mis à part ces deux questions, car elles relèvent de la coopération politique qui, selon nous, doit rester en dehors de la Communauté proprement dite et être l'apanage de chaque gouvernement.

Mesdames, messieurs, la France a toujours joué un grand rôle en matière européenne. Elle a un rôle historique, qu'elle a partagé d'ailleurs avec la République fédérale d'Allemagne à la suite de la dernière guerre mondiale. Elle est également le centre de gravité géographique de l'Europe, encore plus depuis l'élargissement.

Cette position clé de notre pays est un avantage. C'est aussi une responsabilité. C'est pourquoi notre ligne de conduite, notamment en matière d'institutions européennes,

doit être d'obtenir une avancée. Trop d'espoirs existent, qu'il ne faudrait pas décevoir. Mais il faut satisfaire à deux exigences : éviter le maximalisme, qui entraînerait inévitablement l'échec, car il ne faut jamais oublier que les réformes institutionnelles exigent l'unanimité des pays concernés, et ne pas cautionner une fausse avancée qui serait vide de tout contenu.

Notre attitude est volontaire, opiniâtre, très européenne, mais elle est en même temps réaliste et raisonnable, car les plus audacieux en paroles ne sont pas toujours les plus crédibles. La France, sur ce dossier de la réforme des institutions comme sur d'autres, doit être fidèle à elle-même et à l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. André Bellon.

M. André Bellon. Mesdames, messieurs, nous voici, comme chaque année, appelés à examiner les crédits du ministère des relations extérieures. C'est l'occasion de dresser un bilan de l'action menée au cours de l'année qui vient de s'écouler et de tracer les perspectives pour l'année à venir.

Cette année est un peu exceptionnelle, puisque nous arrivons à la fin d'une législature. La présente discussion pourrait donc être aussi l'occasion d'examiner l'action du ministère des relations extérieures, dans ses différentes composantes, tout au long de cette législature, de porter un jugement général sur son action, sur l'action de la France, sur la politique extérieure de notre pays.

Ce qui me frappe lorsque j'examine cette action au long des quatre années écoulées, c'est, d'une part, son adaptation aux défis du temps et, d'autre part, sa cohérence.

L'adaptation aux défis du temps, c'est d'abord répondre, comme le disait tout à l'heure M. le ministre chargé de la coopération et du développement, au défi du sous-développement, problème majeur, problème essentiel qui, malheureusement, s'aggrave d'année en année. C'est aussi défendre partout les droits de l'homme, les défendre dans tant et tant de pays où, malheureusement, ils sont de plus en plus bafoués.

L'adaptation aux défis du temps, c'est encore s'attaquer aux difficultés actuelles de l'ordre économique mondial, avec le surendettement de certains pays, avec la recherche, ô combien délicate, d'un nouvel équilibre économique international dans un monde en perpétuelle instabilité et surtout en perpétuel déséquilibre - pour ne pas dire en état de perpétuelle injustice.

La cohérence dans l'action consiste à donner à tous ces problèmes, aussi bien dans l'espace que dans le temps, très exactement la même réponse et non pas une réponse de circonstance suivant que l'on se trouve à l'Est ou à l'Ouest, au Nord ou au Sud, à un moment donné ou face à un interlocuteur déterminé. La cohérence, c'est défendre, en tout temps et en tout lieu, les principes de notre diplomatie, principes qui sont l'honneur de notre pays.

C'est ainsi que la France a défendu en tous pays, au Proche-Orient, des thèses analogues, qu'elle a tenu, nous l'avons dit souvent, le même discours par la voix de ses principaux responsables, aussi bien à Tel-Aviv que dans telle ou telle capitale du monde arabe, au Caire, à Damas, à Hama.

De même, sur la question des droits de l'homme, la France a tenu le même langage à tous ses interlocuteurs, à quelque régime qu'ils appartiennent et quels que puissent être ses propres intérêts.

Il y a là, mesdames, messieurs, une constante dans l'action qui donne toute sa crédibilité à la volonté, affirmée par le Président de la République et par les principaux responsables du Gouvernement, de rechercher partout la paix et la justice et d'aider partout au développement.

Puisque je parle de bilan, je pourrais, au nom du groupe socialiste, développer point par point ces différents éléments. Outre le fait que je manquerais de temps, je crois bon de cerner, à propos de quelques problèmes très précis, la valeur de notre politique extérieure.

Je parlerai tout d'abord d'une question souvent évoquée et qui revient aujourd'hui à l'ordre du jour : les relations Est-Ouest. Elles ont, me semble-t-il, été marquées, de la part de notre diplomatie, par l'absence aussi bien de faiblesse que de durcissement inutile. Jamais, nous n'avons cédé à un quelconque chantage, jamais nous n'avons cédé à la volonté ou au défi du surarmement. Mais jamais non plus nous n'avons rompu les liens avec telle ou telle grande puissance, et à

aucun moment la France ne s'est isolée dans une espèce de repli frileux qui n'aurait fait que renforcer le processus qu'elle prétendait éviter.

Comme elle a su répondre au défi des SS 20 en disant, de la manière la plus nette, qu'il convenait d'installer les fusées Pershing dans les différentes composantes de la Communauté européenne, la France sait aujourd'hui répondre au défi de ce que l'on appelle, d'une expression un peu galvaudée, « la guerre des étoiles », c.à.d. réaffirmant son indépendance nationale et sa volonté de ne pas voir s'enclencher, une fois de plus, l'engrenage du surarmement auquel personne, jusqu'ici, n'a pu trouver de réponse.

L'attitude de la France, de façon évidemment modeste, compte tenu de ses moyens, a sans doute été l'un des éléments qui ont permis la reprise du dialogue, une nouvelle recherche de l'équilibre. Elle a, en tout cas, fait naître l'espoir de voir rechercher en commun des solutions aux défis du temps que j'évoquais il y a un instant.

De la même manière, c'est au travers de l'affirmation de ses principes que la France a su occuper dans le monde la place qui lui revient, qui lui est toujours revenue, mais qu'il importait d'affirmer. Chacun sur ces bancs, je veux le croire, a la volonté que son image se perpétue, que tous ensemble nous sachions l'affirmer et porter loin et haut les couleurs de notre pays, parce que c'est un élément de la paix et de l'équilibre international et aussi parce que beaucoup de peuples et de pays l'attendent aujourd'hui de nous.

La France a su, également, rester fidèle à ses alliances. Ce n'était pas facile, dans un monde où nous prétendons dépasser l'antagonisme Est-Ouest.

Comment, en effet, dépasser la logique de Yalta tout en demeurant fidèles à nos amis, en maintenant nos rapports avec les autres pays, en préservant notre indépendance nationale ? Les contradictions n'étaient pas simple à surmonter. Nous y sommes parvenus.

L'Europe, dans ce cadre, est apparue comme un élément important du dépassement des conflits Est-Ouest. Nous aurions tort, toutefois, de limiter au simple dépassement des conflits Est-Ouest la volonté passionnée de construire l'Europe dont vous parliez, monsieur le ministre.

La construction de l'Europe est elle aussi une adaptation aux défis du temps : défi technologique, défi économique, défi humain. Elle fait appel à la capacité de mobilité des hommes et des techniques, à la capacité de mobilité, en fin de compte, de tout ce qui fait la vie d'une société. En dépit des difficultés et des confrontations, voire des contradictions qu'elle suscite, elle a permis d'amorcer, sur notre propre territoire d'abord, dans la Communauté ensuite, et peut-être même au-delà, un certain rapprochement entre les peuples.

Le rapport Nord-Sud, autre élément de la situation internationale, est souvent ressenti comme la confrontation des pays riches du Nord à la pauvreté des pays du Sud. Nous aurions pour mission d'apporter, par le biais de nos structures de coopération, notre concours à ces pays qui souffrent de plus en plus de la famine, de la malnutrition, de la maladie.

Je ne reprendrai pas ici ce que disait il y a quelques instants M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Il est vrai que le défi qui nous est lancé s'aggrave de jour en jour. Notre coopération est parfois encore insuffisante, mais heureusement elle est en croissance permanente, contrairement à ce que l'on constate dans d'autres pays.

Les rapports Nord-Sud, au-delà de cette confrontation de deux situations éminemment différentes, au-delà d'une injustice, c'est aussi la confrontation de peuples, de sociétés, de difficultés très diverses, et nous ne pouvons pas les vivre uniquement en termes d'apport aux autres. La conscience se fait de plus en plus nette dans notre pays que nous sommes conduits à prendre en compte des réalités nouvelles qui rejaillissent sur nous, qui nous amènent à nous modifier nous-mêmes par la confrontation des peuples ou, tout simplement, des systèmes.

Nous sommes, de ce point de vue, appelés à relever un défi nouveau, celui de l'ordre économique international que j'évoquais au début de mon propos et qui est censé résoudre les situations d'injustice qui prévalent dans l'ensemble des pays du Sud. Mais ne sommes-nous pas appelés, également, à opérer certaines modifications chez nous ? On pourrait dire, paraphrasant le mot du Président de la République selon lequel « aider le tiers monde, c'est s'aider soi-même », que modifier le tiers monde, c'est se modifier soi-même.

Ce retour sur nous-mêmes, l'adaptation au défi qui nous est lancé n'iront pas sans difficultés sérieuses. Mais la France, au travers des confrontations, avec parfois des reculs ou des adaptations, a su montrer sa capacité à comprendre l'autre. Nous l'avons vu aussi bien à Cancun que dans nos relations avec les pays d'Amérique centrale.

Savoir comprendre l'autre, c'est parfois la meilleure manière de résoudre les problèmes du monde. C'est dans cette voie que nous devons chercher le dépassement des conflits Est-Ouest, alors que, jusqu'à présent, le seul choix qui s'offrait aux pays du Sud était entre l'une ou l'autre des grandes puissances. Nous avons ouvert une voie nouvelle, et c'est tout à l'honneur de la diplomatie française. Encore faut-il qu'elle soit comprise et que nous puissions la poursuivre. Cette voie est étroite, mais c'est la bonne.

Poursuivons aussi dans la voie que nous avons choisie en matière de droits de l'homme. Le terme est à la mode, mais ce n'est pas uniquement une question de mode. Les droits de l'homme sont une réalité. Ils sont tributaires d'un certain ordre économique et social international.

Les efforts faits par la France en ce domaine sont marqués par la cohérence, je l'ai déjà dit, aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est, au Nord qu'au Sud, dans tous les pays, y compris sur notre propre territoire, comme en témoignent les réformes entreprises par M. Badinter, ministre de la justice. Cette cohérence a, je crois, permis de sortir de la situation figée que nous connaissions jusqu'alors. C'était votre rôle, messieurs les ministres, madame, monsieur les secrétaires d'Etat. Je crois que vous y avez réussi.

Pour en revenir au débat budgétaire, nous avons aujourd'hui à examiner les crédits du ministère des relations extérieures, c'est-à-dire la capacité d'adaptation de l'instrument de la diplomatie française aux objectifs que je viens d'évoquer. Je ne voudrais pas reprendre ce qui a été dit dans les années qui viennent de s'écouler. Je me contenterai de rappeler les deux objectifs qui ont mobilisé plus généralement nos moyens.

Le premier, c'est la modernisation de notre appareil diplomatique, modernisation qui était justement nécessaire pour mieux prendre en compte les défis du temps que j'ai évoqués.

Le deuxième, c'est l'adaptation des personnels, avec toutes les difficultés qu'ont soulignées, notamment, les rapporteurs. Ces difficultés étaient inévitables, dans la mesure où aucun appareil ne fonctionne sans les hommes et les femmes qui y travaillent. Tout ce qui a été dit jusque-là montre que le souci d'optimisation du travail, d'adaptation de notre personnel, de ses techniques et de ses qualités à la réalisation de nos objectifs va dans la bonne voie. Là encore, il conviendra de poursuivre la marche en avant.

C'est à améliorer l'image de la France, à laquelle nous sommes tous attachés, que les moyens présentés aujourd'hui au Parlement doivent être consacrés, et c'est à cette image que je voudrais dédier mes derniers mots. *(Applaudissement sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Couve de Murville.

M. Maurice Couve de Murville. Monsieur le ministre des relations extérieures, il est affligeant d'être obligé de constater une fois encore que votre budget s'effrite au fil des ans et que la présence comme l'action au dehors de notre pays en subissent de plus en plus gravement les conséquences. Il sera long de réparer les dégâts lorsque les affaires de la France seront reprises en main par une autre majorité et que tout alors devra être fait pour entreprendre et mener à bien le rétablissement.

Je dis les dégâts. C'est comme toujours dans le domaine de notre action culturelle qu'ils apparaissent les plus graves et les plus désolants. Le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères s'est exprimé ce matin très nettement à ce sujet.

Les crédits en cause représentaient naguère régulièrement la moitié du budget de votre département. Réduits d'année en année, ils n'atteignent plus pour 1986 que 35 p. 100 du total. Le chiffre est éloquent : il n'est pas besoin de commentaires.

Certes, le temps est aux économies, car il faut depuis trois ans réparer d'autres dégâts. Mais peut-on s'empêcher d'observer qu'il suffirait pour soutenir, puis développer, cette partie essentielle de notre action extérieure de distraire quelques millions sur les milliards accordés sans compter, et

sans aucun échelonnement dans le temps, à une politique de prestige dans notre capitale, qui est faite essentiellement pour marquer le septennat ? La France y trouverait assurément son compte.

M. Emmanuel Aubert. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. Parlant du budget, qui nous est présenté, je pense aussi au découragement qui ne peut pas ne pas en résulter pour le personnel de votre ministère, un personnel dont la compétence et le dévouement au service public n'ont pas besoin d'être soulignés, mais qui déjà doit se sentir découragé par la façon dont, de plus en plus, les relations extérieures sont menées, c'est-à-dire non pas au Quai d'Orsay, mais ailleurs, là où vous savez, et ce chaque jour davantage en se passant de son concours.

Disant cela, je ne vise pas, bien entendu, les conclaves de chefs d'Etat ou de gouvernement ni les visites d'Etat, mais la vie de tous les jours, sur le plan des contacts, des rencontres et des négociations, c'est-à-dire l'essence même de la diplomatie.

Vous-même, monsieur le ministre des relations extérieures, en vivez les conséquences. Je suis bien obligé de rappeler à ce propos l'affaire Greenpeace, qui a tant défrayé la chronique internationale et porté une telle atteinte à la figure comme à l'autorité de notre pays, dans le Pacifique certes, mais aussi dans le monde entier.

Pendant les mois au long desquels cette affaire est née puis s'est lamentablement prolongée, nul n'a jamais entendu dire que le ministre des relations extérieures ait été à aucun moment, avant ou après, appelé à formuler une opinion. Vous me direz que vous vous êtes entretenu aux Nations unies avec un membre du gouvernement néo-zélandais ; mais c'était après coup, et pour essayer de limiter certaines conséquences de l'affaire, c'est-à-dire dans la perspective du procès annoncé à Wellington contre deux officiers français.

Sans doute quelques accommodements ont-ils dû être trouvés, d'après ce qu'on lit dans la presse, peut-être au terme d'un certain marchandage agricole. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une pripétie lamentable qui met vraiment en cause la responsabilité du pouvoir politique à tous les niveaux.

Vous nous avez parlé ce matin de politique étrangère et ce sera, selon toute vraisemblance, votre dernière intervention à ce sujet d'ici la fin de la présente législature, même compte tenu du débat annoncé sur les affaires européennes. Me permettez-vous de dire que vous ne nous avez guère éclairés, qu'il s'agisse de l'ensemble ou d'une série de questions précises qui se posent et au sujet desquelles je vous interrogerai dans un moment ? Est-ce parce que, dans votre régime, il n'appartient pas au ministre des relations extérieures d'en traiter, ou bien est-ce parce qu'il ne vous paraît pas utile même d'informer le Parlement et à travers lui l'opinion publique tout entière ?

Cette remarque s'adresse à l'autorité gouvernementale responsable devant cette assemblée. Je la formule même si je sais bien que le monde politique, et avec lui les Français en général, sont préoccupés d'abord par les problèmes intérieurs. Chacun se demande en effet de quoi demain sera fait. On pense aux élections de mars prochain qui seront déterminantes pour l'avenir du pays. D'ici là, le Gouvernement va gérer les affaires courantes, y compris dans le domaine international et même si le monde poursuit sa course sans nous attendre.

Nous aurons simplement, après le vote du budget, à discuter de la ratification du traité d'adhésion au Marché commun de l'Espagne et du Portugal. Il en a été question ici même au printemps et vous aviez alors approuvé avec chaleur ma remarque qu'il ne fallait pas renouveler la faute commise lors de l'adhésion britannique, c'est-à-dire remettre à plus tard le règlement des vrais problèmes. C'est cependant ce qui n'a pas manqué de se produire, quoi qu'en ait dit l'autre jour, à la télévision, M. le Premier ministre. Tout ce qui soulève des difficultés, notamment en matière d'agriculture et de pêche, va être, en fait, reporté à plus tard, au long d'une période qui s'étale sur dix années et qui sera faite de discussions sans fin et de crises successives.

Sont également en cours dans la Communauté européenne les négociations décidées au printemps à Milan sur les institutions et la vieille question du soi-disant droit de veto. Tout le monde se dispute sur la base de positions bien connues et

l'on voit mal, madame le secrétaire d'Etat, comment on pourrait conclure. Sans doute reportera-t-on, encore une fois, à plus tard.

Sous le bénéfice de ces remarques, et en attendant le changement de régime, vous devrez bien, pendant quelques mois, vous borner, encore une fois, à gérer les affaires courantes. Et cela me donne l'occasion de parler de l'héritage que vous allez laisser.

Je vous interrogerai, à cet égard, sur quelques-uns de ses aspects.

Il y a un an, le Gouvernement a conclu avec la Libye un accord pour l'évacuation réciproque du Tchad, accord qui devait régler tous les problèmes de ce pays. L'armée française est partie ; l'armée libyenne est restée. Depuis, c'est, de votre part, le silence le plus total et, semble-t-il, l'inertie la plus complète. Je vous l'ai dit il y a six mois. Rien n'a changé depuis. Le tiers du Tchad est toujours occupé par Tripoli et l'on n'aperçoit aucune raison de penser que la situation puisse changer. Faya-Largeau va subir le sort d'Aouzou, c'est-à-dire être annexée en fait par Tripoli. Ainsi le Tchad est-il en voie d'être partagé pour de bon et la France est-elle bafouée.

Mais je n'ai pas encore, monsieur le ministre, dit le plus beau. Il y a quelques jours, un quotidien du soir - et je crois qu'il a été le seul à le faire - publiait une déclaration du ministre des affaires étrangères de Libye venu vous rencontrer à Paris et discuter des rapports entre les deux pays, notamment sur le plan économique. Le problème est, paraît-il, de réunir la commission de coopération franco-libyenne. Le problème du Tchad aurait été évoqué, toujours d'après les déclarations de ce ministre, et l'on serait tombé d'accord pour constater qu'une solution politique était nécessaire et que l'Organisation de l'unité africaine devrait y pourvoir. Et voilà ! C'est tout simple. Plus question d'évacuation par l'armée libyenne ! Vous acceptez que le Gouvernement soit définitivement ridiculisé. Les accords que vous concluez ne sont faits pour être appliqués que par la France et celle-ci a vraiment renoncé à toute fierté.

Mon second point concerne l'armement nucléaire français vous en avez parlé tout à l'heure - à propos duquel le pouvoir fait en ces jours tant de démonstrations spectaculaires dans le Pacifique - qui sont certainement dénuées de toute arrière-pensée électorale ! Dans la négociation qu'ils ont engagée avec les Américains à Genève, les Russes avaient manifesté leur volonté de mettre en cause le potentiel français et britannique en le faisant prendre en compte dans le potentiel américain. Vous avez très normalement opposé un refus à cette tentative, et c'était la moindre des choses. Depuis, Moscou a changé de position. M. Gorbatchev ainsi que vous l'avez rappelé, a proposé, à l'occasion de sa récente visite à Paris, d'engager une négociation avec la France et la Grande-Bretagne sur les armements nucléaires en Europe. La proposition n'a pas été acceptée telle quelle, mais le chef de l'Etat s'est, d'après la presse, déclaré disposé à discuter. A discuter de quoi, je vous le demande, monsieur le ministre ? Cela semble avoir été précisé dans une déclaration que vous-même avez faite récemment aux Nations unies, et suivant laquelle la France est prête à se joindre, le moment venu, au processus de désarmement nucléaire. On ne comprend pas. Même si les géants réduisaient le nombre de leurs engins de moitié, voire des deux tiers, rien ne serait changé au rapport effectif des forces entre eux et la France, c'est-à-dire que la disproportion demeurerait écrasante. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En prenant à la légère de telles positions, vous engagez l'avenir et créez un problème sérieux pour notre force de défense. Souhaitons que vos successeurs se sentent tenus, eux, par les réalités et sachent rétablir la situation.

J'en viens maintenant aux affaires européennes et je vous parlerai, une fois encore, de la contribution britannique.

Au fameux sommet de Fontainebleau, dont vous avez tant vanté les triomphes, une seule question a été réglée. Et c'est justement celle-là. Vous avez accepté toutes les dispositions contre lesquelles nous avions combattu pendant quinze ans. Et Dieu sait si, dans l'opposition, vous aviez critiqué la faiblesse de vos prédécesseurs et leurs concessions excessives. Nous soutenions fermement que l'allègement de la contribution britannique devrait être provisoire et, d'ici à son abolition, constamment décroissante. Elle est désormais, après Fontainebleau, institutionnalisée, car 1987 n'en marquera sûrement pas la fin. Elle est institutionnalisée par le moyen d'une réduction de la part britannique de T.V.A. due à la

Communauté, c'est-à-dire que cette part sera bien inférieure au 1,4 p. 100 versé par les autres. En 1986, il s'agira, je crois, d'environ 1 p. 100 - ou peut-être un peu moins - et la Grande-Bretagne encaissera 1,4 milliard d'ECU, soit bien plus que jamais. Parallèlement, la contribution allemande est allégée. Le tout se fait aux frais principalement de la France, laquelle devient un contributeur net important au budget communautaire.

Pour compléter cet aperçu de l'héritage, dirai-je encore un mot du Liban ?

Ce qui me frappe à propos de ce malheureux pays, c'est votre indifférence, ou à tout le moins un comportement général de votre part au Moyen-Orient qui ne peut pas ne pas donner cette impression. Certes, vos activités, ou vos agitations, sont multiples dans la région, mais elles concernent essentiellement le problème israélo-palestinien, au sujet duquel cependant votre influence et vos moyens sont limités. Jamais vous ne paraissez vous préoccuper vraiment du Liban pour l'aider à surmonter ses drames, lesquels sont, certes, liés au problème général mais sont aussi proprement libanais. Ainsi la France donne-t-elle le sentiment qu'elle ne soutient pas ses véritables amis et perd-elle peu à peu auprès d'eux une place et une influence qui devraient cependant constituer la base solide d'une action utile.

Je ne m'étendrai pas davantage, monsieur le ministre, sur les problèmes spécifiques, si importants ou si graves soient-ils. Je voudrais terminer en disant quelques mots de votre politique étrangère en général.

Il est clair à cet égard que, expérience faite, exactement comme dans les domaines de l'économie et des finances, le pouvoir socialiste a abandonné ses prétentions initiales. Il en est revenu à une ligne plus traditionnelle. En définitive, sous la réserve de fautes ou de bavures dont j'ai relevé les plus frappantes, vous vous efforcez d'apparaître comme des continuateurs, des continuateurs bien entendu du général de Gaulle, puisque celui-ci est devenu votre référence comme elle est celle de tout le monde. Voyez M. le Premier ministre à la télévision !

Ainsi les relations franco-soviétiques sont-elles redevenues ce qu'elles étaient en 1981. Ainsi, le départ des communistes aidant, avez-vous renoncé à un atlantisme militant pour en venir à des vues plus nationales. Je pense par exemple à la « guerre des étoiles ». Ainsi une prétendue politique centre-américaine est-elle mise en sourdine. Ainsi, dans l'aide nécessaire au tiers monde, monsieur le ministre chargé de la coopération, les grandes prétentions universelles sont-elles abandonnées : de nouveau, votre ministère a pour domaine privilégié cette Afrique à laquelle nous attachent tant de liens.

Ainsi, en définitive, par la force des choses, et fort heureusement, les fils ne sont-ils pas rompus, comme vous en aviez naguère la prétention. Sans doute faudra-t-il dans l'avenir s'efforcer de corriger les erreurs - j'ai cité les plus mar-

quantes - et de retrouver la maîtrise de notre action. Mais l'essentiel sera de rétablir l'autorité de notre pays dans les affaires du monde et de faire entendre à nouveau sa voix. Cette autorité et cette voix ont été gravement atteintes par la dégradation de notre situation intérieure, tant politique qu'économique et financière. Le rétablissement que nous attendons doit permettre d'affirmer une politique extérieure vraiment nationale, qui soit digne de la France et lui rende partout la place qui lui revient. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. François Loncle. Avec vous, cela nous étonnerait !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986, n° 2951 (rapport n° 2987 de M. Christian Pierret, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Relations extérieures : affaires européennes ; coopération et développement ; article 65 (*suite*) :

Annexe n° 34 (relations extérieures : services diplomatiques et généraux). M. Charles Josselin, rapporteur spécial ; avis n° 2989, tome I, de Mme Véronique Neiertz, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2990, tome VIII, de M. Guy-Michel Chauveau, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ;

Annexe n° 35 (affaires européennes). M. Adrien Zeller, rapporteur spécial ; avis n° 2989, tome IV, de Mme Paulette Nevoux, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2988, tome XII (relations culturelles), de M. Jean Proveux, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2989, tome III (relations culturelles), de M. Xavier Deniau, au nom de la commission des affaires étrangères ;

Annexe n° 36 (coopération et développement). M. Alain Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 2989, tome II, de M. Roland Bernard, au nom de la commission des affaires étrangères.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

